

DANS CE NUMERO :

Note sur le nouveau régime du contrôle des changes en Egypte. - Les grandes lignes de la politique économique libanaise.

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXI^{ème} ANNEE, No. 785
SAMEDI, 30 AOUT 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
LES DOLEANCES JUSTIFIEES DU COMMERCE D'IMPORTATION :	
par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ÉTRANGER	6
LETTRE DE PALESTINE	7
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	8
LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE LIBANAISE ...	9
NOTE SUR LE NOUVEAU REGIME DU CONTRÔLE DES CHANGES EN EGYPTE	10
DANS L'ÉCONOMIE ITALIENNE	11
LES GRANDS JOURS DU DOLLAR	12
LA BANQUE INDUSTRIELLE EST CREEE !	17
LE MOUVEMENT MARITIME	18
LA SEMAINE COTONNIERE	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ÉTRANGERES	22
LES MARCHES DE GROS	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés.

BANQUE MISR

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

CAPITAL L.E. 1.000.000

Siège social: **LE CAIRE** — 151, Rue Emad El Dine.
Succursale: **ALEXANDRIE** — Rue Stamboul.

Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne
Service de Coffres-Forts Privés

AGENCES EN EGYPTE:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:	
Mansoura:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Béni-Souef:	Beba, Chounet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, El-Kaoussia, Abou-Tig, Man- falout, Tima.
Sohag:	Nag Hamadi, Tahta, Guerga, El Ba- liana.



HÉLIOPOLIS

CURE DE GRAND AIR A LA LISIERE DU DESERT

LE PLUS BEAU SITE D'EGYPTE

NI POUSSIERE — NI MOUSTIQUES

Communications rapides avec Le Caire

TOUS LES SPORTS

Grand choix de terrains à bâtir

Pour tous renseignements s'adresser à la

SOCIETE D'HELIOPOLIS

28, Boulevard Abbas, à Héliopolis.



A l'attention de S.E. le ministre des Finances

Les doléances justifiées du commerce d'importation

On ne peut plus se taire devant les doléances du commerce d'importation dont l'activité est nettement arrêtée. On ne peut plus se taire devant une situation qui, si elle devait se prolonger, finirait par devenir sérieuse.

Depuis le 1er Juillet 1947, le gouvernement n'a pas délivré de permis d'importation. Des dizaines de milliers de demandes s'accumulent sur les bureaux ou dans les archives des fonctionnaires du service des permis d'importation. Mais ceux-ci n'ont pas le temps matériel de les ouvrir, de les classer, de les examiner et d'accorder aux négociants qui le méritent les permis demandés. Il s'ensuit que le commerce d'importation est frappé de paralysie, une paralysie qui risque, comme nous venons de le dire, de devenir mortelle.

Lorsqu'à la suite de l'accord provisoire égypto-britannique au sujet des créances sterling le système des permis d'importation pour toutes les marchandises fut remis en vigueur, on pensa que grâce à la pratique acquise pendant la guerre, tout marcherait comme sur des roulettes. Le ministre des Finances et son collègue le ministre du Commerce paraissaient fort optimistes. L'Egypte n'allait manquer de rien, affirmait-on. Le commerce bien que contrôlé allait pouvoir importer toutes les marchandises dont l'Egypte a besoin. Il ne s'agissait point de faire hausser le coût de la vie par des restrictions massives. La tâche du service des permis d'importation était d'harmoniser le commerce extérieur, d'éviter l'achat de marchandises inutiles, de mettre un frein à la spéculation et d'aider le commerce honnête.

Ce programme, excellent en principe, n'a pu être appliqué jusqu'ici. Et l'on en arrive à se demander s'il le sera jamais.

Dans une récente déclaration, S.E. Abdel Méguid Badr pacha affirmait que l'Egypte allait importer des marchandises au rythme de quatre millions de livres par mois. Or, deux mois se sont passés et aucun permis n'a été octroyé. Certes, d'importantes quantités de marchandises commandées et payées avant la mise en vigueur du nouveau système continuent d'arriver, mais elles sont vite absorbées ou prennent — vu l'attitude ministérielle — le chemin de dépôts d'où elles ne sortiront que pour alimenter le marché noir.

Les plaintes que nous avons reçues — accompagnées pour la plupart de documents irréfutables — prouvent que le ministère est débordé et qu'il faut au service des permis d'importation une réorganisation complète pour lui permettre de faire face à sa tâche.

Car la situation actuelle ne saurait durer. En effet, le renom du commerce égyptien en pâtit. Car, lorsqu'un fabricant offre à un importateur égyptien un lot de marchandises, celui-ci est tenu de répondre rapidement et de procéder, le cas échéant, à une ouverture de crédit. Or, l'importateur du Caire ou d'Alexandrie ne peut ouvrir un crédit que s'il est détenteur du permis d'importation. De sorte que des

marchandises essentielles à l'Egypte s'acheminent vers des marchés étrangers par la faute des services gouvernementaux. D'un autre côté, l'Egypte parceque, pour les mêmes raisons, est incapable d'accepter des offres, est délaissée par les pays exportateurs qui s'intéressent à d'autres marchés où les affaires sont plus faciles et surtout plus rapides.

Voilà où nous en sommes.

Mais il y a un autre facteur qui découle de cette situation; le coût de la vie recommence à hausser.

En effet, devant les restrictions, ou plutôt l'arrêt des importations, les détenteurs de marchandises étrangères se refusent à les vendre avec des profits normaux. N'étant pas certains de pouvoir en commander d'autres dans un délai raisonnable, ils préfèrent les garder dans l'espoir d'en obtenir des prix plus élevés. Et cela s'est déjà traduit par des plus-values importantes sur de nombreux articles, surtout des articles de provenance américaine.

Pourtant, la première tâche du gouvernement est de contribuer à la baisse du coût de la vie par une politique harmonieuse et bien définie.

Pour dire franchement les choses, nous avons eu jusqu'ici trop de déclarations et peu d'actes. Ministres, sous-secrétaires d'Etat, haut-fonctionnaires nous ont assuré que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ces déclarations optimistes ne riment à rien, si elles ne sont pas suivies d'actes. Or, il n'y a point d'actes. Car, comme nous le disions, les permis d'importation octroyés — s'il y en a eu — peuvent se compter sur les doigts d'une main. Certains commerçants nous affirment d'ailleurs qu'aucun permis n'a été accordé depuis le 1er Juillet.

Pour mettre un terme à cette situation, il faut augmenter sensiblement le nombre de fonctionnaires au bureau des permis d'importation. Il faut aussi mettre à la disposition de ce bureau les statistiques douanières voulues pour lui permettre de prendre une décision rapide. A l'heure actuelle, il doit s'adresser à plusieurs départements, toutes les fois qu'il veut savoir si tel ou tel article est produit dans le pays en quantités suffisantes ou s'il est essentiel à la consommation.

Cette réorganisation doit se faire rapidement. Elle doit se faire de façon intelligente, pour éviter des abus.

Les demandes de permis d'importation doivent être examinées au fur et à mesure qu'elles sont reçues, sans perte de temps. Chaque demande doit faire l'objet d'une étude approfondie et équitable. Elle ne doit quitter le bureau du fonctionnaire compétent qu'une fois sa décision prise.

Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à améliorer une situation devenue vraiment chaotique. Le commerce d'importation est une des activités essentielles du pays. Sa paralysie risquerait d'avoir sur l'ensemble de l'économie égyptienne des répercussions sérieuses. Il faut donc obvier à cela. Et le plus rapidement sera le mieux.

CHARLES ARCACHE

Actualité

ECONOMIE

COMMERCE

L'IMPORTATION DES LAINAGES

Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce et de l'Industrie aux questions de l'Approvisionnement, vient de soumettre un rapport relatif à l'importation des lainages de Grande-Bretagne en Egypte. Ce rapport est le résultat de ses propres investigations faites en Angleterre durant son séjour dans ce pays.

Il révèle d'abord que le quota de l'Egypte en filature de la laine était auparavant fixé séparément des autres pays; cependant à partir de juillet 1946, le gouvernement britannique avait trouvé plus opportun de fixer un seul quota pour tout le Moyen-Orient, chaque pays en faisant partie ayant la faculté d'en commander les quantités nécessaires à ses besoins. Ce quota du Moyen-Orient a été déterminé de façon qu'il ne soit pas inférieur au total des quantités affectées précédemment aux pays du Moyen-Orient.

Les producteurs britanniques ont donc filé pour le compte de l'Egypte 28.800 rotolis, exclusion faite des quantités filées, faisant partie du quota libre et produites pour le compte de l'Egypte.

Le même procédé a été suivi pour les tissus de laine. Alors que l'Egypte figurait pour une quantité déterminée, elle est actuellement et à partir de juillet 1946, comprise dans le quota général fixé pour le Moyen-Orient. En outre elle peut importer des lainages d'une certaine quantité rendue libre par le gouvernement britannique.

Le rapport poursuit qu'en comparant les moyennes des lainages importés mensuellement, à partir de janvier à juillet de cette année avec les moyennes obtenues par l'Egypte pendant la période correspondante de l'année écoulée, il s'avère que le pays a pu acquérir au cours des sept premiers mois de l'année, des quantités de lain supérieur à celles qu'il avait importées l'année précédente. En effet l'Angleterre nous a fait parvenir au cours de cette période 180.570 yards carrés, tandis que l'année précédente nous n'avions obtenu que 58.583 yards carrés.

Et le rapport de conclure qu'il était incompréhensible de voir le prix des lainages en Egypte rester au même niveau et de constater en outre que les consommateurs égyptiens avaient de la peine à trouver cette marchandise dans les magasins.

Le sous-secrétaire d'Etat fait ensuite observer que le système nouvellement suivi par l'Angleterre, dans la fixation des quotas, système qui consiste à ne pas prévoir une quantité déterminée pour chaque pays, mais plutôt à grouper les pays d'une seule et même zone, pour leur fixer un chiffre total à profité à l'Egypte, comme aussi cette dernière a trouvé son intérêt dans la détermination du quota libre.

Ce système est suivi pour aider à la concurrence individuelle.

Enfin Mahmoud Zaki bey révèle dans son rapport qu'il apprécie des producteurs britanniques qu'ils avaient l'intention de faire un tour en Egypte pour se mettre en rapport avec leurs anciens clients avec lesquels ils traitaient avant la guerre.

LE LIN EGYPTIEN

Le ministère de l'Agriculture avait formé un comité pour étudier la situation du lin dans les marchés mondiaux, et pour examiner les frais de sa production ainsi que les quantités produites annuellement.

Ce comité vient d'accomplir sa mission à ce sujet et poursuit son étude pour rechercher les moyens les plus propices à suivre afin de réduire les frais de production en vue de permettre au lin égyptien de faire la concurrence des lins étrangers sur les marchés mondiaux.

On s'attend à ce que ce comité finisse incessamment ses travaux et qu'il soumettra leurs résultats aux autorités compétentes en un rapport qu'il leur soumettra.

20.000 TONNES DE JUTE

Deux délégués des importateurs de jute ont été désignés pour se joindre à la commission gouvernementale qui doit incessamment partir pour les Indes en vue d'y acquérir 20.000 tonnes de jute.

LA REGLEMENTATION DES EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

Le ministère du Commerce et de l'Industrie avait soumis au ministère des Finances une note déterminant les articles et quantités dont il suggère l'exportation à l'étranger et réglementant certaines autres questions intéressantes en cette matière.

Cette note a été étudiée par la Commission Générale des Importations et Exportations et les décisions suivantes viennent d'être prises à ce sujet:

Tout en décidant le principe de l'établissement de certaines restrictions limitant l'importation des cigarettes étrangères, afin de ne pas accentuer le chômage des ouvriers travaillant dans cette industrie et dont le nombre est de 20.000 environ, la Commission a cru devoir déferer la question à l'Administration des Douanes, en vue de présenter un rapport à ce sujet.

La Commission a approuvé une suggestion faite par le ministère du Commerce et de l'Industrie, autorisant l'exportation à l'étranger d'une certaine quantité d'agrumes, suivant des quotas à déterminer par le ministère de l'Agriculture à l'intention des producteurs.

La Commission a aussi approuvé une suggestion du ministère du Commerce et de l'Industrie rendant valables pour la durée d'une année les permis d'exportation relatifs aux conserves afin de permettre aux producteurs de coïncider l'exportation de ces articles avec les saisons de production.

Toutefois, les quantités de sucre qui serviront à la fabrication des confitures et des sirops à exporter seront déduites des 20.000 tonnes de sucre destinées annuellement à l'exportation.

La Commission a également autorisé l'exportation du matériel allié, excédant les besoins de la consommation locale, afin d'obtenir le prix de ce matériel en monnaie sterling.

La Commission a pris la résolution de favoriser l'exportation de tous les produits agricoles et industriels égyptiens. A cet effet, elle demandera au gouvernement d'avoir à encourager les cultivateurs et industriels à intensifier leur production.

Pour ce qui est des articles industriels, les permis d'exportation

seront valables jusqu'à fin décembre 1947.

En vue d'estimer la valeur des exportations et de vérifier la réalité de celles-ci, les demandes d'exportations devront être accompagnées d'une confirmation écrite de la part de l'importateur à l'étranger, laquelle indiquera également le prix conclu de la marchandise.

La Commission a estimé à 4 millions de livres affecté le montant qui devra être affecté mensuellement aux importations, à l'exception du mois d'août courant, pour lequel le montant sera porté à 5 millions de livres, en raison du fait que l'Administration des Chemins de Fer, à elle seule, importera pour un million environ de traverses qui sont nécessaires à ses grands projets ferroviaires.

Disons à cette occasion que le contrôleur des opérations monétaires a relevé que la question du remboursement par les exportateurs du prix de leurs exportations n'a pas trouvé le soin nécessaire de la part des autorités compétentes, ce qui a eu pour effet de bloquer à l'étranger une grande quantité de monnaie étrangère.

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois

Egypte : P.T. 150 P.T. 80

Etranger : £ 2 £ 1,20

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

locale

ET FINANCES

LE TEXTE COMPLET DE L'ACCORD EGYPTIE-ITALIE CONCLU A PARIS POUR LES DOMMAGES DE GUERRE

Un accord avait été signé à Paris le 10 septembre 1946, entre l'Egypte et l'Italie, relatif aux réparations des dommages subis par la première du fait de la guerre.

Cet accord avait été ensuite examiné en Conseil de Cabinet et renvoyé au Parlement pour approbation.

En sa dernière session les deux Chambres législatives ont donné cette approbation et la loi relative a déjà été publiée au Journal Officiel de langue arabe.

Nous donnons ci-dessous in extenso le texte de l'accord signé à Paris.

Le Gouvernement italien et le Gouvernement égyptien, désireux de voir régler les réparations des dommages subis par l'Egypte par suite d'opérations militaires sur son territoire, ainsi que certaines questions relatives aux mesures prises par le Gouvernement égyptien concernant les biens, droits et intérêts italiens en Egypte, ont décidé de conclure un accord à cet effet et ont désigné :

Le gouvernement italien :

Son Excellence Ivance Bonomi, président de la Délégation Italienne à la Conférence de Paris.

Le gouvernement égyptien :

Son Excellence Wacyf Ghali pacha, président de la Délégation Egyptienne à la Conférence de Paris, lesquels, après avoir échangé leur pleins pouvoirs et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE 1. — Le Gouvernement italien s'engage à verser au Gouvernement égyptien la somme de livres Egyptiennes 4.500.000 à titre d'indemnisation des dommages subis par l'Egypte du fait des opérations de guerre sur son territoire.

ARTICLE 2. — Le Gouvernement italien reconnaît en outre et prend à sa charge les prélèvements effectués par le Gouvernement égyptien sur les biens italiens placés sous séquestre et s'élevant à livres Egyptiennes 2.172.735 et principalement employés pour donner assistance aux ressortissants italiens nécessiteux ainsi que pour venir en aide aux écoles et institutions philanthropiques italiennes, d'après l'Annexe au présent Accord.

ARTICLE 3. — Le Gouvernement italien renonce, en son nom et au nom de ses ressortissants, à toute réclamation concernant mesures exceptionnelles de guerre, prises par le Gouvernement égyptien, y compris les mesures brisées à l'Art. 2. concernant les biens, droits et intérêts italiens en Egypte.

ARTICLE 4. — Sous réserve des dispositions de l'Art. 5, le Gouvernement égyptien s'engage à lever, au moment de l'entrée en vigueur du présent accord, le séquestre des biens italiens en Egypte et à restituer ces biens à leurs propriétaires.

ARTICLE 5. — Le Gouvernement égyptien maintiendra le séquestre sur une partie des biens italiens en Egypte, pour une valeur correspondant à la somme déterminée à l'Art. 1. Tout paiement ultérieur libérera une partie des biens italiens d'une valeur équivalente à la somme payée. La levée du séquestre aura lieu d'après la législation égyptienne.

ARTICLE 6. — Le Gouvernement italien s'engage à lever ser le Gouvernement égyptien et ses ressortissants des dommages subis par eux en Italie.

ARTICLE 7. — Le Gouvernement italien s'engage à lever toutes les mesures restrictives envers les ressortissants égyptiens ou sur leurs biens en Italie.

ARTICLE 8. — Le Gouvernement égyptien, dans un esprit de conciliation et désireux d'aider au relèvement économique de l'Italie, renonce en son nom et au nom de ses ressortissants à toutes autres réclamations, résultant de la guerre, envers l'Italie.

ARTICLE 9. — Le présent accord sera ratifié par les deux Gouvernements et entrera en vigueur au moment de l'échange des ratifications, qui aura lieu au Caire aussitôt que possible.

EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires sus-mentionnés ont apposé leur signature.

FAIT à Paris, en français, en deux originaux, le 10 septembre 1946.

Annexes

Les sommes déjà prélevées sur les fonds liquides italiens sous séquestre, visées par l'Article 2 de l'Accord, sont les suivantes :

a) Assistance aux ressortissants italiens nécessiteux (par les soins de la Légation de Suisse). L.E. 1.648.265.

b) Assistance aux ressortissants italiens nécessiteux (par les soins du ministère de l'In-

terieur pour l'achat de vêtements 14.329.

c) Subventions aux écoles et aux hôpitaux italiens 119.137.

d) Echange des liras italiennes mises en circulation dans l'oasis de Siwa lors de son occupation 11.004.

e) Secours aux victimes des raids aériens 390.000.

TOTAL L.Eg. 2.172.735

LES DETTES BRITANNIQUES À L'EGYPTE

Le ministre des Finances vient d'adresser une circulaire aux différents ministères et administrations de l'Etat, leur demandant de l'informer des montants qui leur sont dus par les autorités britanniques, afin de permettre aux responsables de dresser des statistiques qui serviront de base aux réclamations de l'Egypte à la Grande-Bretagne, des sommes que cette dernière lui doit.

LA BANQUE INDUSTRIELLE EN VOIE D'EXECUTION

Au cours de cette semaine, S.E. Abdel Meguid Badr pacha, ministre des Finances a eu plusieurs entretiens avec les responsables, au cours desquels il examina avec eux les questions suivantes :

Les mesures à prendre pour permettre à l'Egypte de recevoir le prix du coton qui a fait l'objet d'un accord avec la Tchécoslovaquie.

La distribution des sacs de coton et de riz aux producteurs. La ristourne de la différence du prix des engrais super-phosphate, accordée aux coopératives agricoles. On sait que cette ristourne est égale aux 5 o/o du montant total des engrais achetés du Crédit Agricole.

Les mesures à prendre pour mettre à exécution la loi sur la banque industrielle ainsi que celle concernant l'unification des départements s'occupant des sociétés anonymes.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 30 juin 1947

publiée en conformité de l'Article 8 des Statuts.

SERVICE D'EMISSION DE BILLETS DE BANQUE

	L.E.	L.E.
Or	6.375.874	Billets émis 135.000.000
Titres et "Treasury Bills" des Gouvernements Egyptien		
	128.624.126	
et Britannique	135.000.000	L.E. 135.000.000

SERVICE DE BANQUE

	L.E.	L.E.
Titres d'Etat et titres garantis par le Gouvernement Egypt.		
175.236.963	Capital (300.000 Actions de £ 10 chacune, entièrement libérées)	2.925.000
434.506	Fonds de Réserve.	
1.100.853	Avances sur Marché.	1.462.500
306.691	Avanc. sur Titres ...	1.462.500
1.168.588	Autres Avances ...	
356.933	Effets Escomptés ...	74.799.323
75.000	Immeubles ...	87.919.646
14.699.100	Placements à courtes échéances ...	1.263.153
18.230.991	Comptes Banques	
7.388.100	Comptes Divers ...	392.974
	Encaisse: L.E.	45.002.081
	Bill. de la NBE 8.349.220	12.288.706
	Autres Bil. et Espè.	
	168.938	
	8.518.158	
L.E. 227.515.883		L.E. 227.515.883

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

Nous ne reprendrons pas notre commentaire de la semaine dernière. Nos lecteurs savent que nous ne considérons pas la motion brésilienne qui vient d'être d'ailleurs, rejetée, comme franchement défavorable à l'Egypte. En présentant la sienne propre, la Colombie n'a fait que rendre encore plus avantageuse pour l'Egypte la décision éventuelle du Conseil de Sécurité. En effet, reprenant le texte brésilien, dans son esprit, le délégué colombien a prévu en outre :

1) la reprise des négociations directes POUR ABOUTIR, AUSSI RAPIDEMENT QUE POSSIBLE, A L'EVACUATION DE TOUT LE TERRITOIRE EGYPTIEN et à un accord d'assistance mutuelle pour assurer la LIBRE navigation sur le Canal de Suez. 2) un accord METTANT FIN A LA FORME ACTUELLE DE L'ADMINISTRATION DU SOUDAN, TOUT EN TENANT COMPTE DES DROITS DES SOUDANAIS.

Ainsi la reprise des négociations se trouvera-t-elle — si cette motion est votée — déjà assurée d'un but reconnu et ratifié par l'ONU, laquelle sanctionnerait, en quelque sorte, prendrait acte et ferait sien le point de vue de l'Egypte. C'est là, à n'en point douter, une victoire plus que morale pour nous. Certes, la résolution avancée par la Colombie au sujet du Soudan n'est point aussi favorable que la résolution brésilienne laquelle ne précisait rien au sujet de la Vallée du Nil. Les négociations qui auraient été entreprises en vertu de la recommandation du Brésil eussent en effet pu s'étendre au Soudan et modifier librement son statut alors qu'aujourd'hui les deux parties en présence, l'Egypte et l'Angleterre, devraient négocier conformément aux termes de la motion colombienne qui préjuge du fond de la question en prévoyant un statut autonome pour les Soudanais.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que la délégation égyptienne ne s'attende plus à autre chose qu'au vote de la résolution présentée par le délégué colombien et qui, en l'état actuel des choses, représente l'hypothèse la plus avantageuse et la solution optima. Cela à moins que le Président Farès el-Khouiry, manœuvrant habilement, n'intervienne soudainement à la fin des débats et ne présente, à son tour, une motion encore plus favorable à l'Egypte après avoir décanté la situation au

Conseil de Sécurité et fait la moyenne des opinions. Nous pouvons croire fermement à une heureuse surprise de ce côté-là.

QUATRE GRENADES

CHEZ LES BRÉSILIENS

Il y a trop d'ignorants, d'imbéciles et de voyous en ville. Il y a trop d'insouciance du côté des agents de police en certaines occasions.

Nous n'avons rien à gagner à nous mettre le monde entier sur le dos et surtout certaines puissances qui sont fort peu responsables et qui vraiment ne nous en veulent pas. En quoi, s'il vous plaît, le terrorisme exercé contre l'appartement de la légation du Brésil au Caire, vidé de ses habitants, peut intimider M. Muniz et l'amener à changer sa politique et ordonner aux troupes anglaises d'évacuer entre minuit et midi l'Egypte ? Nous sommes, en général, pour la manière forte qui a beaucoup de vertus en certaines occasions. Mais ce qui est le plus intelligent, c'est précisément de choisir l'occasion. Il n'est pas du tout intelligent, au contraire, de s'attaquer à une légation ou aux représentants diplomatiques d'une nation qui jouissent chez nous du bénéfice de l'immunité et de l'exterritorialité diplomatiques. Les messieurs qui sont allés poser ces bombes n'ont pas fait autre chose qu'envahir et attaquer, en quelque sorte, le territoire même du Brésil. Cela, certes, le gouvernement égyptien ne peut en être rendu responsable et il doit regretter ce geste autant que son chef a regretté celui des deux interrupteurs des dernières séances du Conseil de Sécurité.

Mais, allons! si nous voulons jouir de la sympathie des nations, il faut les amener à nous faire confiance et non point à nous méfier de nous. Les soi-disant patriotes et les nationalistes en herbe doivent le comprendre — tous. Il y va de l'intérêt supérieur de la nation.

POUR UNE POLITIQUE

ETRANGERE

La notion de politique naturelle remonte à l'époque comtienne. La philosophie du grand penseur du 19^e siècle, après celle de Montesquieu et beaucoup plus que cette dernière, a annexé le vaste domaine de la sociologie et de la politique. Les

disciples plus ou moins orthodoxes d'Auguste Comte ont fait le reste — développant le système déterministe qu'il avait établi. Taine, qui n'était pas strictement un philosophe, mais avant tout un critique et un critique littéraire, a, pour sa part, considérablement aidé à sacrer les idées déterministes dans le cerveau de ses contemporains et de la génération qui leur a succédé. L'histoire et les origines raciales d'une nation que la configuration et la situation du territoire sur lequel elle vit contiennent et fixent les grandes lignes de sa destinée politique: telle est en bloc, la conclusion qu'on peut tirer de l'enseignement des penseurs déterministes du siècle dernier. Et cela, on l'a appelé: la politique naturelle.

Or l'Egypte, pour parler de notre pays, est une entité, une réalité territoriale, raciale, historique, sociale, économique. Au Nord, elle est baignée par la mer, de toutes parts entourée par le désert et irriguée et fécondée par le Nil qui prend sa source en dehors de son territoire. Elle a des voisins à l'Est et à l'Ouest et qui sont arabes; le Canal de Suez, route de l'Extrême-Orient, coupe son territoire. Au Sud, c'est le Soudan qui la limite — pays avec lequel elle a entretenu toujours des relations qui confinent dans ses intérêts avec les siens; enfin au Nord, un horizon s'étend, par dessus la Méditerranée jusqu'aux rivages de l'Europe orientale — et plus simplement méridionale. Elle est un pays agricole susceptible et en voie de s'industrialiser. Elle possède de grands ports sur la Méditerranée et la mer Rouge. Historiquement, elle a fait de grandes choses — sous les Pharaons, les Grecs, les Romains et les Arabes. La conquête ottomane, semble par contre, n'avoir donné lieu à aucune féconde assimilation. Mais la renaissance de l'Egypte moderne et contemporaine est chose depuis longtemps effective. Elle a commencé au début de l'autre siècle, après le passage de l'Expédition française de Bonaparte — grâce au génie du fondateur de la dynastie royale actuelle, Mohamed-Ali, de ses successeurs dont, notamment et quoi que l'on en dise, Ismail Pacha, et avec la collaboration de pas mal d'étrangers industriels, hôtes du pays et souvent amis et protégés des Khédives.

L'Egypte est, enfin, un pays

musulman qui a de puissants et nombreux corréligionnaires tout autour de son territoire, jusqu'aux bords de l'Atlantique, en Afrique, et jusqu'aux océans Indien et Pacifique, en Asie. Mais la nation est composée aussi de Chrétiens, autochtones ou non, et de Juifs qui ont été parmi les pionniers du contact avec l'Europe moderne. Pour ce qui est, enfin, de la race — elle est mélangée, avec prédominance arabe — surtout au point de vue linguistique où cette prédominance est synonyme de suprématie. Voilà les jalons premiers, les données premières qui servent à "reconnaître" l'Egypte d'aujourd'hui et à la situer au sortir de plusieurs siècles de domination étrangère — ottomane puis anglaise. Ajoutons à cela, un besoin évident de respirer à pleins poumons et même, parfois, au delà de la capacité de ces poumons, l'air de la liberté nouvelle.

De ces données, quelques-unes doivent servir à déterminer la politique étrangère du pays. Maîtresse de sa destinée, libre et par conséquent responsable et dépendante d'elle-même, l'Egypte doit désormais choisir, par ses propres moyens, sa propre voie. Aurons-nous, enfin, une vraie politique étrangère?

LES BANQUES ANGLAISES

REFUSENT LA LIVRE

EGYPTIENNE...

...qui n'est pourtant qu'une variante de la livre sterling, liée à elle, garantie par elle. Depuis quelques semaines nous vivons dans un réel chaos du point de vue du change. Mais nous apprenons, ce qui est provisoirement consolant, que les autorités compétentes ont l'intention de constituer au plus tôt un comité qui sera chargé d'étudier les questions relatives à la monnaie égyptienne et ce à la lumière des derniers événements. En effet, il en est bien temps, comme il est temps que l'Egypte sache à quel sort elle sera promise après le 1^{er} janvier 1948. SERAIT-CE TROP DEMANDER QUE DES OBSERVATEURS SOIENT DELEGUES A LONDRES ET A WASHINGTON POUR PREVOIR ET PREPARER D'ORES ET DEJA LE REGLEMENT QUI DEVRA ETRE DISCUTE A LA FIN DE L'ANNEE AVEC L'ANGLETERRE?

LE NOUVEAU SEMAINIER



Lettre de PALESTINE

Jérusalem, mi-Août.

DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TEXTILE ARABE

Bien qu'en ce moment, une certaine stagnation se manifeste dans l'industrie textile arabe, cette importante branche s'est si favorablement développée durant la guerre que l'effort portera certainement fruit. L'optimisme paraît en tout cas justifié à la lecture des rapports de source paraît en tout cas justifié à la lecture des rapports de source économique arabe et se trouve confirmé par l'article que M. Gabriel Ber a récemment consacré aux diverses branches de l'économie arabe dans le "Ha'aretz", une des principales feuilles de Tel-Aviv, et dont nous avons déjà fait mention dans ces colonnes.

Pendant la guerre, disait l'auteur, le nombre de métiers de tissage arabes actionnés à la main a quadruplé et les métiers mécaniques ont augmenté plus de quatorze fois. De cette façon la part arabe à la production palestinienne de textiles s'est vue portée à plus de 25 0/0. En outre, plusieurs nouvelles filatures et fabriques de tissus ont été fondées immédiatement après la guerre:

Mais d'autre part, depuis le début de l'année passée, une certaine crise s'est développée dans l'industrie arabe du tissage à la main qui doit faire face maintenant à la reprise des importations d'articles à bon marché. A Medjdal près de Gaza, centre de cette industrie, plusieurs petits ateliers de tissage à la main ont été obligés de fermer.

NOUVELLE FILATURE PRES DE JAFFA

Dans l'ensemble, cependant, l'industrie textile arabe de Palestine (tout comme l'industrie textile juive) est établie sur des bases saines. Le principal problème, pour elle, est de surmonter la pénurie de fil ou, du moins, de fil dont le prix laisse une marge raisonnable de bénéfice, du point de vue palestinien. (Lorsque, récemment, le prix du fil d'Italie tendait à la hausse, les manufacturiers arabes, remarque à ce propos M. Ber, cessèrent d'acheter leur fil en Italie et quelques-uns refusèrent même d'accepter la livraison de fil déjà commandé).

Selon le quotidien "Adifaa" de Jaffa, l'industrie textile arabe a besoin d'environ 170 tonnes de fil mensuellement, pour l'année courante. Elles pourront être fournies maintenant, en bonne partie, par les filatures arabes du pays. La nouvelle filature de Beit-Dajan, près de Jaffa, dont l'ouverture est imminente, sera capable de produire 60 à 65 tonnes de fil par mois.

CIGARETTES ET TABAC

Des symptômes de crise sont également signalés dans la production arabe de tabac, selon des renseignements puisés par M. Ber notamment dans l'hebdomadaire arabe "Al Itihad", qui paraît à Haïfa. Cette crise, explique-t-on, provient surtout du fait que pendant la guerre, par suite de la présence de nombreux soldats fumant du tabac de Virginie, beaucoup d'Arabes et de Juifs aussi se sont habitués à ce tabac et lui ont donné la préférence, au détriment du tabac planté en Palestine. "Tandis qu'avant la guerre, l'industrie arabe utilisait principalement des tabacs du pays, les ateliers palestiniens contrôlés par le trust anglo-américain produisent de considérables quantités de cigarettes faites de tabac de Virginie provenant des plantations que cette société possède en Amérique".

Venant à parler des effets de ce développement, M. Ber écrit dans le "Ha'aretz" que la "Haifa Worker's Society", au sein de laquelle les planteurs de tabac du nord de la Palestine sont coopérativement organisés, demande maintenant le boycottage des cigarettes étrangères ou confectionnées en Palestine de tabac de Virginie. La "Worker's Society" de Haïfa, prend-on, a demandé au Gouvernement d'augmenter la taxe douanière sur les tabacs importés et de réduire le droit d'accise sur les tabacs palestiniens. Le Gouvernement, de son côté — toujours selon l'article du "Ha'aretz" — aurait restreint la superficie des cultures de tabac, par mesure de protection, de 28.000 dunams l'année dernière à 9.000 dunams pour cette année.

DENREES ALIMENTAIRES

Selon le recensement des industries en 1942, continue M. Ber, la confection de denrées alimentaires compte pour un cinquième dans le total de l'industrie arabe. Cette branche s'est fortement développée pendant et après la guerre. La production de la fabrique de chocolat Albaz Broz aurait atteint une tonne par jour. La maison produit aussi des sucreries et des biscuits. D'autre part, on s'efforce d'assurer les matières premières nécessaires à diverses fabriques de confitures et de pâtes alimentaires nouvellement établies dans le pays.

En principe, estime l'auteur, la pénurie de matières premières éprouvée par différentes industries arabes est de caractère temporaire. Elle est due aux difficultés de l'économie mondiale en transition de la guerre à la paix. Il est vrai qu'en Palestine, des mesures gouvernementales peuvent avoir un grand effet sur certains de ces phénomènes.

Les difficultés causées par la reprise des importations de marchandise finie à bon marché sont plus difficiles à résoudre, et si l'industrie n'est qu'insuffisamment protégée par des tarifs douaniers, elle ne pourra soutenir longtemps cette concurrence. Ainsi, la fabrique d'allumettes de Naplouse est obligée, apprend-on, de fermer par suite de l'afflux d'allumettes étrangères à meilleur marché. Ses ateliers employaient 70 ouvriers.

L'EXPANSION EST NEANMOINS DEMANDEE

L'expansion de l'industrie arabe est néanmoins demandée dans les milieux économiques et politiques arabes. On recommande en même temps une grande prudence, afin que soient évitées des déconvenues. Le quotidien arabe "Adifaa" conseille de créer d'abord des branches d'industrie pour lesquelles suffisamment de matières premières peuvent être obtenues en Palestine même ou dans les pays voisins. Le journal suggère en particulier la fondation de nouvelles entreprises pour la fabrication de denrées alimentaires. Il recommande, en outre, d'apporter des améliorations à l'industrie huilière et savonnaire et d'agrandir les industries textile et verrière.

Une verrerie figure d'ailleurs sur une liste de nouvelles entreprises arabes publiée par le "Comité central des organisations économiques arabes". Ajoutons, à titre d'information, que trois autres verreries fondées pendant la guerre ont fusionné maintenant.

Parmi les entreprises de formation récente ou sur le point d'être fondées, le rapport cite une fabrique d'ustensiles de cuisine, une fabrique de miroirs, une fabrique de couleurs, une fabrique d'articles pharmaceutiques et une fabrique d'insecticide. Sont projetées, entre autres, une fabrique de ciment (dont nous avons souligné l'importance pour l'industrie arabe du bâtiment, en plein essor, dans une de nos dernières "Lettres de Palestine"), ainsi qu'une fabrique d'articles pour imprimeries et d'équipement électrique.

Dans une de nos prochains articles, nous parlerons de nouveaux projets juifs dans le domaine de l'industrie.

AGRUMES POUR LE ROYAUME-UNI

La plus importante nouvelle agricole de la semaine, nouvelle intéressante au même degré Arabes et Juifs, a été annoncée par le Gouvernement de Palestine. La délégation palestinienne des agrumes, actuellement à Londres, est pratiquement parvenue à un accord avec le ministère du Ravitaillement, communiqué-t-on, pour la vente de dix millions de caisses d'agrumes au Royaume-Uni. L'opération sera assurée par les Conseils pour le contrôle et pour la vente des agrumes pendant la saison de 1947/48. Dans le total sont comprises 7.700.000 caisses d'agrumes "Shamouti"; 1.500.000 caisses de pamplemousses; 650.000 caisses d'oranges "Valencia"; 150.000 caisses de citrons. Le ministère du Ravitaillement est disposé à prendre encore 100.000 caisses de "Valencia", s'il est possible de les obtenir, au lieu du nombre correspondant de "Shamouti".

E.G.

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

L'EXPORTATION DE LA LAINE AUX ETATS-UNIS

D'importantes quantités de laine ont été exportées dernièrement aux Etats-Unis par des commerçants libanais et syriens, à la suite d'une hausse sensible des prix de ce produit sur les marchés américains.

La livre de laine libanaise vaut en effet aujourd'hui à New-York 47/48 cents contre 43 cents précédemment.

POUR ENCOURAGER L'ESTIVAGE ET LE TOURISME

Le Général Nofal, Ministre de l'Economie Nationale, a convoqué les représentants des grandes agences de voyage, les propriétaires des hôtels de la montagne ainsi que les délégués d'autres organismes intéressés à une conférence pour examiner les possibilités de création d'un bureau qui serait chargé de la propagande à l'étranger en faveur de l'estivage et du tourisme au Liban.

Ce bureau bénéficiera d'une aide financière substantielle de la part du Trésor.

ABONDANCE DES ENGRAIS CHIMIQUES

Selon les milieux compétents, le ravitaillement du Liban en engrais chimiques serait d'ores et déjà assuré à la suite des possibilités d'importation de ce produit de nombreux pays étrangers, en particulier du Chili, de l'Empire britannique, des Etats-Unis et de Suisse.

Des arrivages importants et réguliers de sulfate et de nitrate d'ammoniaque sont prévus au port de Beyrouth au cours des prochaines semaines.

LES IMPORTATIONS DE FARINE

On annonce l'arrivée au port de Beyrouth, au cours des derniers jours, d'un bateau transportant de grandes quantités de farine canadienne pour le compte du Ministère de l'Economie Nationale.

Par ailleurs, un lot de 2.000 tonnes de farine américaine, importé par deux commerçants de Beyrouth, est actuellement en route à destination du Liban.

DE L'HUILE ET DU TABAC LIBANAIS POUR LES ETATS-UNIS

Avant son départ pour les Etats-Unis, l'attaché commercial américain à Beyrouth a eu une longue entrevue avec M. Mohamed El-Abboud, Ministre des Finances, sur les perspectives du développement des échanges commerciaux entre le Liban et l'Amérique.

L'attaché commercial a souligné que les Etats-Unis seraient désireux d'acquiescer un grand nombre de produits libanais, en particulier de l'huile d'olives et du tabac.

LA NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE DU C.S.I.C.

Dans un long rapport adressé aux gouvernements syrien et libanais, le Conseil Supérieur des Intérêts Communs formule les propositions suivantes devant servir de base à la nouvelle orientation économique des deux pays:

1) — Création d'un organisme, économique directement rattaché au C.S.I.C. et ayant pour objet d'informer le Conseil de la situation agricole, industrielle et commerciale de la Syrie et du Liban;

2) — Développement du Service de Statistiques du C.S.I.S. en vue de fournir à cet organisme tous les éléments susceptibles de faciliter sa tâche;

3) — L'octroi des permis d'importation et d'exportation dont doivent être confié à un organisme spécial également rattaché au Conseil Supérieur des Intérêts Communs.

4) — Priorité dans l'octroi des devises rares aux importations d'équipements agricoles et industriels pour les deux pays.

5) — Représentation du C.S.I.C. dans les diverses commissions de la Ligue Arabe (Douane, Communications, etc.)

6) — Liaison directe entre la Section économique du C.S.I.C. et les services du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture dans les deux pays.

550.000 DOLLARS DE DEVICES RARES

M. Mohammed El-Abboud, Ministre des Finances, a annoncé que le solde des deux premières tranches de devises rares pour l'année courante a été mis à la disposition du Gouvernement. Ce solde s'élève à 550.000 dollars.

LA PRODUCTION DES AGRUMES S'ANNONCE EXCEPTIONNELLE CETTE ANNEE

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec les représentants de la Presse, M. Fouad Saadé, spécialiste de toutes les questions se rapportant aux agrumes, a souligné l'abondance exceptionnelle qui caractérisera cette année la récolte au Liban. La production est évaluée au double de celle de l'année précédente, et ne serait pas inférieure à 50.000 tonnes d'oranges et 20.000 tonnes de citrons.

C'est un fait, a poursuivi M. Saadé, que les côtes libanaises produisent les meilleures oranges du monde. Il n'est pas impossible qu'une récolte normale dont les débouchés à l'étranger sont assurés puisse rapporter dix millions de livres.

"Cependant, le prix de revient des oranges libanaises est plus élevé qu'en Palestine et en Italie, pays grands producteurs d'agrumes. Aussi, les producteurs libanais éprouveront-ils cette année les mêmes difficultés que les années précédentes pour écouler leur marchandise sur les marchés européens.

"Il faut donc réorganiser au Liban la production et l'exportation des agrumes. Déjà on enregistre une légère baisse sur le prix de la main d'oeuvre et des efforts heureux de la part des producteurs pour le rajustement du prix de revient.

"On doit par ailleurs rappeler les efforts déployés par le Ministre de l'Economie nationale pour enrayer les difficultés multiples qui se dressent devant l'exportation des agrumes. Une judicieuse collaboration des agriculteurs, des exportateurs et des pouvoirs publics est de nature à faire de la campagne des agrumes une source de richesse aussi rémunératrice qu'en Palestine".

DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a pris au cours de sa dernière réunion les principales décisions suivantes:

1) Approuver le rapport établi par une commission du Ministère des Travaux publics concernant l'état des aérodromes et la nécessité de leur amélioration par l'entremise de compagnies spécialisées.

2) Participer au congrès des savants et des inventeurs qui se tiendra à Los-Angeles.

3) Approuver le projet de construction d'un nouveau palais de Justice dans le jardin situé devant le Foyer du Soldat.

4) Approuver la proposition du Ministre des Finances concernant la délégation d'inspecteurs des Finances auprès des divers départements ministériels.

LE CONTROLE DE L'EMPLOI DES DEVICES RARES

La Commission chargée d'effectuer un contrôle sur l'emploi des devises rares accordées aux commerçants par l'Office des Changes commencera ses travaux bientôt.

Des poursuites judiciaires seront ordonnées contre les commerçants bénéficiaires de devises n'ayant pas tenu leurs engagements en ce qui concerne l'utilisation de ces devises.

Les *Lames* bien connues



O·K

Sont à nouveau sur le marché

P.5 le paquet de 10

RÉCLAMEZ-LES PARTOUT

GROS & DÉTAIL

ALEXANDRIE :

ALFRED ALGAZI - TÉL. 23479

LE CAIRE :

SOBHANI FRÈRES - TÉL. 50030

LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE LIBANAISE

Exposées par le Général Nofal Ministre de l'Economie Nationale

Notre excellent confrère "Le Commerce du Levant" a publié cette importante interview que nous livrons à nos lecteurs :

1) — En premier lieu, Mon Général, sur quelles bases le commerce extérieur libano-syrien sera-t-il réorganisé ?

— Il n'est point, à proprement parler, question de réorganisation. Entre Syrie et Liban, il existe, en droit, une unité douanière et une unité monétaire, mais pas une unité économique. Les législations sociales et économiques peuvent être différentes, mais les buts poursuivis des deux côtés sont presque toujours identiques. Il y a là une manifestation frappante de cette unité de tradition et de fait bien plus profonde que toutes les unités économiques voulues par les hommes, et qui tire sa force et puise sa substance dans une communauté d'intérêts née d'une communauté de vie durant de longues années sous le régime ottoman puis sous le mandat français. Il en est résulté une interdépendance et un amalgame des intérêts généraux et souvent particuliers de ces pays, intérêts qui priment toutes autres considérations.

Cependant, l'on ne saurait nier la présence d'un certain antagonisme dans les tendances des groupes ou des collectivités libanaises et syriennes. C'est ce qui fait que l'on se trouve souvent en présence d'une conception libanaise et d'une conception syrienne, mais qui ne sont guère très éloignées l'une de l'autre quand on va au fond des choses. Ces deux conceptions sont souvent conciliées au prix de concessions réciproques, lesquelles, vues à court terme, paraissent nuisibles à l'une des parties en présence, mais, considérées à longue échéance, sont profitables pour tous. Il en est ainsi de toute association.

Il ne s'agit donc pas de "réorganiser" notre commerce extérieur, mais de procéder régulièrement à des mises au point successives, dans le cadre des considérations qui précèdent et en tenant compte des restrictions imposées par la situation internationale du commerce.

Les deux Etats : Syrie et Liban, n'ont jamais fait de dirigisme, comme certains le leur reprochent. Mais ils subissent ensemble l'effet de règles internationales touchant l'échange de certains produits et les rapports monétaires entre nations. Les autorités locales n'interviennent ici qu'à titre de régulateur responsable d'une juste distribution. Chaque fois qu'il a été possible de se libérer de certaines entraves ou restrictions, nous n'avons point hésité à le faire, au profit du commerce local.

Pour réadapter ce commerce à la conjoncture présente, il convient de nous entendre au préalable avec la Syrie. Nous pensons ainsi créer prochainement un organisme officiel qui sera chargé du soin d'émettre des suggestions et de faire des propositions positives en vue de l'orientation de la politique économique. Un tel organisme devra naturellement collaborer avec certaines institutions locales en vue d'arriver à concilier l'intérêt général des deux pays avec ceux des diverses classes de l'activité économique, pour que les recommandations qu'il aura à formuler puissent être volontairement acceptées par toutes les parties.

Cet organisme aura un programme très chargé. Il devra s'occuper notamment de quatre problèmes d'égale importance : 1.) les questions d'importation et d'exportation — 2.) le contrôle des devises et les problèmes du crédit et de la monnaie — 3.) le développement de la production, et, — 4.) l'abaissement des prix intérieurs.

2) Quelles seront les restrictions prévues sur les importations et comment concevez-vous l'encouragement des exportations sans une aggravation des conditions d'existence actuelles ?

— Il est malaisé de prévoir sur quels produits les restrictions à l'importation doivent porter, bien que théoriquement, la chose soit souhaitable et possible. Mais gare ! Vous tombez là en plein dans le dirigisme voulu et imposé par notre seule volonté et dont nous nous plaignons.

C'est un fait que notre possibilité d'absorption semble déjà dépassée. Mais partout dans le monde où des restrictions ont été apportées aux importations, la situation ne s'est point améliorée pour cela. Je considère qu'il n'existe point d'objets dits "superflus" susceptibles d'être touchés par des restrictions dans un pays comme le nôtre, traditionnellement et naturellement voué au tourisme et à l'estivage, à la production de services et au commerce. Ajouter à cela que ce qui est superflu pour l'un ne l'est peut-être pas pour l'autre. Si l'Etat intervient dans ce domaine délicat, il ne réussira, dans un pays peu habitué à la discipline, qu'à dérégler la machine et à faire hausser les prix. Cette politique, pratiquée dans des pays autrement habitués à se soumettre à la loi, n'a donné que des déboires.

Si nous devons combler le déficit de notre commerce extérieur, ce n'est point en ayant recours à une compression de nos

importations, mais en augmentant notre production et nos exportations. C'est en s'inspirant des lois naturelles et en excluant les solutions arbitraires qu'on redresse la situation d'un pays comme le nôtre. D'ailleurs, les restrictions éventuelles seront tôt ou tard neutralisées par la rentrée en contrebande des mêmes produits et par l'encouragement indirect qu'en retirera le marché noir.

Le meilleur moyen est encore de laisser les importations libres de toutes entraves : la capacité d'absorption traduisant la demande du consommateur n'est-elle point en définitive le seul régulateur du marché ?

Il est incontestable que nous devons consacrer le meilleur de notre effort à l'augmentation de notre production. Nous devons à tout prix produire : produire des marchandises, produire des services, produire n'importe quoi, mais produire et trouver des marchés pour l'écoulement des produits excédant les besoins locaux. J'estime que les réserves accumulées dans le pays du fait de la présence des troupes alliées nous permettront de vivre sur notre acquis de longues années. Il est certain que ce serait dommage de laisser perdre toute cette substance pour l'achat de produits de consommation.

En conclusion, sans trop nous inquiéter sur notre avenir du fait du déficit actuel — qui est énorme — de notre balance commerciale, nous devons orienter nos importations vers l'achat de biens de production et encourager par tous les moyens ces importations.

3) — Dans quelles conditions les marchandises ayant déjà payé des droits de douane pourraient-elles être réexportées ?

— C'est une question actuellement à l'étude, et la décision n'est pas lointaine. Déjà, un arrêté est en préparation déterminant les conditions dans lesquelles pourra être autorisée la ré-exportation des marchandises en transit qui n'ont point bénéficié de devises officielles.

4) — Envisagez-vous des mesures spéciales pour développer les industries locales : dégrèvements pour certaines matières premières, primes à la production ou autres ?

— Le développement d'une industrie requiert la présence d'une tradition. Je considère que le Liban est particulièrement désigné pour ajouter à ses possibilités commerciales indéfinies une vocation industrielle très poussée. Il ne saurait naturellement être question ici des industries lourdes qui nécessitent le traitement d'un important volume de matières premières telles le minerai de fer ou la houille. Nos soins et nos efforts devront être dirigés vers les industries alimentées par les produits de notre propre sol et les industries de transformation. Les possibilités libanaises sont à cet égard aussi étendues que variées en raison de la valeur technique de la main-d'œuvre et de l'esprit d'adaptation de l'ouvrier libanais.

Mon intention est d'encourager ces industries par des dégrèvements progressifs frappant surtout les matières premières et les machines-outils de transformation ; par des facilités de création, d'établissement et de montage ; enfin en éliminant tous les obstacles qui s'opposent à un alignement rationnel de nos prix de revient par rapport aux conditions prévalant dans les autres pays.

Quant à la question des primes à la production, c'est là un problème très délicat et dont le principe est en contradiction avec les tendances actuelles du commerce international.

5) — Où en est la question des devises rares ? Quels sont les montants arrêtés pour 1947 et sur quelles bases se feront les attributions de devises à l'avenir ?

— La Syrie et le Liban ont bénéficié, au titre de l'année 1947, d'une allocation globale de 14 millions de dollars toutes devises. Le règlement se fait trimestriellement, sur la base de 45 o/o pour le Liban et 55 o/o pour la Syrie. Il a été décidé de réserver les devises en priorité à l'importation des produits alimentaires indispensables, de matières premières, de machines destinées à l'équipement industriel, et le reste au commerce normal. Il est à signaler cependant que le contingent de dollars qui nous est réservé s'est avéré insuffisant. Ce contingent sera consacré en majeure partie à des importations de céréales.

6) — Dans quelles conditions de prix, de quantités et de provenances notre ravitaillement en blé, riz et sucre sera-t-il assuré ?

(Suite en page 22)

NOTE SUR LE NOUVEAU REGIME DU CONTROLE DES CHANGES EN EGYPTE

Cette note avait déjà été publiée par notre confrère "Le Progrès Egyptien" Nous la rééditons à l'usage de nos lecteurs, après avoir été modifiée et complétée par les soins mêmes de la Banque Belge et Internationale en Egypte. (1)

L'ancien régime du Contrôle des Changes a virtuellement pris fin le 30 Juin 1947, date de la signature du "Pacte Financier Anglo-Egyptien". L'Egypte, depuis lors, ne fait plus partie de la "zone" ou "bloc" sterling en manifestant l'ancienne partie de sa monnaie avec le sterling.

Depuis le 1er Juillet, toutes ouvertures de crédits à l'importation libellées en livres sterling furent arrêtées en Egypte, dans l'attente de la nouvelle réglementation sur les changes et les permis d'importation. Par contre, les crédits en faveur des pays "hors zone sterling" et libellés en monnaies autres que le sterling ont encore pu être ouverts jusqu'au 11 Juillet. Cette date a marqué l'arrêt total momentané des opérations de vente de devises étrangères du "Contrôle Central des Changes" de la National Bank of Egypt.

Depuis lors, l'Egypte est entrée dans une nouvelle phase de son histoire économique et monétaire; elle devra à l'avenir faire face, principalement par ses propres moyens, à ses besoins en devises étrangères.

Les principaux documents, lois, arrêtés et règlements qui président à ce changement sont les suivants:

I. — Le Pacte Financier Anglo-Egyptien du 30 Juin 1947, et le "Communiqué" officiel résumant ce "pacte".

II. — L'échange de lettres entre l'Ambassadeur d'Egypte à Londres et le Chancelier de l'Echiquier.

III. — La Loi No. 80 de 1947 instituant le Contrôle des Changes.

IV. — Les Arrêtés Ministériels No. 46 et subséquents portant règlement d'exécution de cette loi.

V. — Les règlements du Comité Suprême de Contrôle des Changes, communiqués sous forme de circulaires aux banques autorisées.

Nous donnons ci-après une analyse résumée de ces divers documents, lois, arrêtés et règlements:

1. — Le "Pacte Financier Anglo-Egyptien" et le "Communiqué" Officiel.

Ces documents ont été publiés officiellement en anglais.

Le "communiqué" résume les principales dispositions du "pacte". Ce dernier est un long document technique fort bien élaboré, fixant entre autre le mécanisme des comptes qui dorénavant fonctionneront entre l'Egypte et le Royaume-Uni. Il est entré en vigueur le 14 Juillet 1947 et prendra fin le 31 Décembre 1947. Ainsi, il ne doit être considéré que comme un accord financier provisoire. De nouvelles négociations entre l'Egypte et le Royaume-Uni devront avoir lieu avant la fin de l'année pour conclure de nouveaux arrangements, à la lumière de l'expérience de ces prochains mois.

a) libération de créances

Le "pacte" assure, entre autres, la libération d'une partie des créances sterling dues par le Royaume-Uni à l'Egypte. Il s'agit en résumé:

1.) des paiements en sterling dus par l'Egypte pour tous engagements pris avant le 1er Juillet 1947 tels que: sommes dues par le Gouvernement Egyptien pour achats de matériel militaire en Angleterre et engagements contractés par ouver-

ture de crédits "confirmés" par les banques du Royaume-Uni dans la zone sterling et hors zone sterling. A noter que les engagements libellés en sterling, au bénéfice de pays hors zone sterling et non confirmés par Londres, ne font pas partie des créances libérées.

2.) des paiements à des non résidents en vertu de coupons déjà échus et de titres amortis de la dette Nationale Egyptienne ou de sociétés égyptiennes, dans les cas où les paiements n'ont pas pu être effectués par suite de mesures de guerre.

3.) d'une somme forfaitaire de huit millions de livres sterling payable par le Gouvernement Britannique en sterling convertibles en n'importe quelle autre monnaie.

b) Sources nouvelles.

Le "pacte" inclut également dans la mise à disposition de l'Egypte de sterling convertibles: le produit des exportations visibles et invisibles, les dépenses des Forces Britanniques en Egypte après le 15 Juillet 1947, les intérêts et revenus des créances sterling non libérées. Il accorde aussi à l'Egypte la libre disposition de la partie des devises rares revenant à l'Egypte en vertu de l'Accord Anglo-Egyptien sur les devises rares de 1945, et non utilisées avant le 15 Juillet 1947.

c) Avance sous forme de prêt.

De plus, le Royaume-Uni met à la disposition de l'Egypte une somme de douze millions de livres sterling à titre de fonds de roulement pour faire face aux pénuries temporaires de devises étrangères, jusqu'au 31 Décembre 1947. Tout prélèvement éventuel devra être remboursé.

d) Subdivision des comptes.

En ce qui concerne les comptes en banque dans le Royaume-Uni, des particules sociétés ou banques d'Egypte, existant avant la date du 15 Juillet 1947, ils sont dorénavant soumis, selon les cas, à une nouvelle appellation. Il s'agit avant tout de différencier les comptes des banques des autres comptes:

1) les comptes des banques:

Ceux-ci sont subdivisés en comptes No. 1 et comptes No. 2. Les montants portés au crédit du compte No. 1 sont pratiquement convertibles en n'importe quelle monnaie et disponibles pour toutes transactions courantes. Ce compte est alimenté en tout premier lieu par la provision couvrant les crédits confirmés par Londres, avant le 1er Juillet 1947. Il sera par la suite alimenté par des sterlings convertibles dont disposera l'Egypte et qui seront alloués par le Contrôle des Changes Egyptien en couverture des nouveaux crédits documentaires pour importation des marchandises, ainsi que par le produit des exportations visibles et invisibles.

Le compte No. 2 est non convertible, il est rapatriable en Egypte sous forme de livres égyptiennes, mais est indisponible pour transactions courantes dans la zone sterling ou ailleurs. Il résulte du solde des comptes des banques en Egypte au 14 Juillet 1947, après prélèvements pour alimenter le compte No. 1 comme indiqué ci-dessus.

2) les comptes autres que ceux des banques:

Ceux-ci sont intitulés "comptes égyptiens" (Egyptian accounts).

Le "compte égyptien" représente le solde au 14 Juillet 1947, dans le Royaume-Uni, des avoirs en compte de résidents en Egypte. Il est disponible pour paiements dans la zone sterling. Il n'est pas directement "convertible en d'autres monnaies" mais il peut être viré au crédit d'un compte No. 1 de banque en Egypte (où il deviendra "convertible" mais uniquement pour des opérations autorisées par le Contrôle des Changes Egyptiens). La banque en Egypte qui recevra virement de ces fonds à Londres en donnera crédit à son cédant en livres égyptiennes.

Selon informations reçues de Londres, les "comptes égyptiens" et les dossiers-titres des particuliers sont opérables dans les limites détaillées ci-après:

(1) La présente note a été rédigée dans le but de faciliter la compréhension des nouvelles dispositions du Contrôle des Changes et de leur application. Tout en étant établie sur les bases des documents officiels elle ne saurait engager la responsabilité de la Banque, ni du point de vue d'erreurs qui s'y seraient glissées, ni du point de vue de certaines interprétations des textes officiels.

DANS L'ECONOMIE ITALIENNE

Les accords entre les Etats-Unis et l'Italie

L'ITALIE REALISE UN BENEFICE D'UN MILLIARD DE DOLLARS

Les accords signés il y a près de quinze jours à Washington entre les Etats-Unis et l'Italie vont être un appoint formidable au relèvement définitif de ce dernier pays.

"Les principaux résultats auxquels est parvenue la mission Lombardo" a déclaré le Comte Sforza ministre des Affaires Etrangères italien — "prennent toute leur valeur lorsque traduits en chiffres, les Etats-Unis ont renoncé à l'application de l'art. 79 du Traité de paix, en vertu duquel les biens italiens se trouvant sur leur territoire pouvaient être liquidés au profit du gouvernement américain. De ce fait, toutes les propriétés meubles et immeubles appartenant à l'Etat italien et aux citoyens italiens qui avaient été bloquées ou sequestrées ont été libérées et restituées à leurs légitimes propriétaires. La valeur de ces biens est estimée à 60 millions de dollars.

"D'autre part, un autre article du Traité de paix, l'art 76 autorisait les Etats-Unis à garder tous les navires italiens sequestrés la mission Lombroso a réussi à obtenir l'annulation de cet article et de ce fait tous les navires détenus par les Etats-Unis ont été restitués. On compte parmi ceux-ci neuf paquebots dont le "Biancamano", ainsi que cinq autres parmi lesquels le "Conte Grande" qui avaient été sequestrés par des républiques sud américaines et revendues aux Etats-Unis.

"Enfin le gouvernement américain par un geste de noble générosité a consenti à fournir gratuitement à l'Italie un tonnage de navires "Liberty" équivalent à celui des navires italiens coulés pendant le conflit alors qu'ils battaient pavillon américain (au total 140.000 tonnes).

"En somme nous avons obtenu un total d'environ 32 navires ce qui assure à notre trafic maritime une contribution d'une importance capitale.

"Les Etats-Unis, poursuit le Comte Sforza, ont de plus renoncé à toutes leurs prétentions au sujet des crédits dérivant des fournitures civiles et militaires à leurs troupes ou à nos prisonniers.

"Passant ensuite en revue les autres clauses des accords, le Comte Sforza conclut: "Du point de vue strictement monétaire, les disponibilités en dollars du Gouvernement italien en application des accords qui viennent

d'être signés peuvent être évaluées comme suit: 15 millions de dollars par le déblocage des biens italiens aux Etats-Unis constitués par des fonds liquidés, 20 millions de dollars pour le paiement des crédits aux prisonniers italiens, 10 millions environ pour les forces armées américaines en Italie. A ces totaux doivent être ajoutés, la valeur des navires et des propriétés déblocuées. Cet énorme appoint immédiat en dollars permettra aux échanges italo-américains de se développer sur grande échelle.

De son côté, Robert A. Lovett qui a signé pour compte de Washington les accords en sa qualité de secrétaire d'Etat par intérim, a déclaré que les deux délégations ont discuté le plan d'un traité d'amitié, de commerce et de navigation, qui donnera un nouvel essor aux échanges italo-américains.

UN PRET A L'ITALIE

Annouçant la concession d'un prêt de 195 millions de dollars à la Hollande, le président de la banque Internationale à Washington John McCloy, a également annoncé la décision de la banque de prêter 50 millions de dollars au Danemark et 12 millions au Luxembourg.

M. McCloy a ensuite déclaré qu'un très gros emprunt était sous examen pour la reconstruction des industries clés de Turin, Milan et Gênes. Il est probable que très bientôt un communiqué officiel concernant ce prêt à l'Italie sera publié.

LE CANADA PRETE 50 MILLIONS A L'ITALIE

Le ministre du Commerce Etranger italien l'Hon. Merzagora a annoncé officiellement la conclusion d'un accord entre le gouvernement italien et un groupe financier et industriel privé canadien pour un prêt à l'Italie de 50 millions de dollars américains.

Selon cet accord le groupe canadien se déclare prêt à fournir au gouvernement italien l'argent nécessaire pour l'achat au Canada de matières premières, produits agricoles, machines etc.

Le crédit est remboursable en 20 ans par versements semestriels comprenant capital et intérêts le premier versement devant être fait trois années après la signature de l'accord soit en 1951, au taux de 4.5 0/0.

Il est intéressant de relever que cet accord est le premier survenant après guerre et qui concerne des capitalistes privés investissant leurs fonds en Ita-

lie. C'est là une preuve palpable de la confiance de l'étranger dans le travail et l'économie italienne qui sera probablement suivi de beaucoup d'autres.

L'ELECTRIFICATION EN ITALIE

Un plan pour la reprise des constructions de nouveaux établissements hydro-électriques vient d'être lancé en Italie. Son but est de doubler, en dix ans, la production d'énergie électrique de 1946. On sait que le grand handicap de l'industrie italienne est le manque de charbon. Le plan d'électrification totale du pays permettra par conséquent des économies énormes car non seulement il fournira toute l'énergie voulue aux divers établissements industriels mais allégera énormément le budget des importations italiennes où le chapitre charbon tient une place de premier plan.

CAPRONI EN AMERIQUE

L'Ing. Caproni vient d'avoir une conversation concluante avec Preston Tucker président de la nouvelle fabrique d'autos Tucker qui vient d'être constituée avec un capital de 15 millions de dollars.

Les accords auxquels sont parvenus les deux industriels portent sur la construction des nouvelles autos Caproni destinées au marché américain.

Dans quelques jours Tucker se rendra en Italie pour y visiter, en compagnie d'autres industriels, les divers établissements Caproni.

LES CHANGES A ROME AU MARCHÉ LIBRE

Sterling or	8.800
Marengo	5.600
Sterling papier	1.850
Livre égyptienne	1.750
Dollar (gros coup)	615
Dollar (unitaire)	620
Dollar (moyen)	638
Franc français	2,50
France suisse	168
Or fin (1000)	930
Or brut (b.1000)	920
Argent (1.000 gr)	18.000
Argent (800 b. 1000)	17.000

ITALIE-ARGENTINE

Diverses personnalités de l'industrie italienne sont en étroit contact avec de gros capitalistes argentins pour la création de nouvelles branches industrielles qui renforceront les liens déjà existants entre l'économie des deux pays.

D'autre part du 15 août au 20 septembre des paquebots transportant un total de 190 mille

tonnes de blé partiront des deux Amériques à destination de l'Italie.

Les premiers arrivages sont prévus pour le 10 septembre.

LE PETROLE DE LA VALLEE DU PO

La Société Pétrolifera Italiana (S.I.) s'attend à découvrir d'importantes nappes de pétrole dans la Vallée du Pô ainsi que dans d'autres régions d'Italie. On se rend facilement compte de l'importance que ces découvertes auront pour l'ensemble de l'industrie italienne qui était jusqu'ici tributaire de l'étranger. Selon des accords intervenus entre l'Etat et la société, tout le pétrole sera destiné au marché italien.

LA PARTICIPATION ETRANGERE A LA FOIRE DU LEVANT

On mande de Bari que pendant que les travaux pour la Foire du Levant se complètent, les demandes de participation étrangères continuent à affluer.

Les treize sections qui constituent l'ensemble de la Foire forment un tableau harmonieux et comprennent l'industrie mécanique, l'agriculture, l'industrie maritime, les transports, le bâtiment, l'habillement et leurs dérivés. On compte parmi les nations exposantes les Etats-Unis, la France, la Suisse, l'Angleterre, le Danemark, la Norvège, la Hollande, l'Algérie, la Belgique, l'Autriche et la Grèce.

NOUVELLE MONNAIE

Le trésor italien a mis en circulation des pièces de monnaie de 1,25, et 10 liras. Cette nouvelle monnaie de métal remplacera graduellement tout le papier monnaie actuellement en circulation.

**DEMANDEZ
A VOTRE PHARMACIEN
les produits
KIRBY**
(FABRIQUÉS EN GRANDE-BRETAGNE)



COMPRIMÉS KASPIR
**REMEDE RADICAL
CONTRE LES NEURALGIÉS**
N'AFPECTE PAS LE COEUR

PRIX AU PUBLIC P.T. 5.-LES 20

★ ★

LES GRANDS JO

Cinq grandes conférences économiques sont en ce moment en cours ou en préparation pour chercher des remèdes aux misères de l'Europe, considérées soit sous l'angle britannique, soit sous l'angle allemand, soit sous l'angle pan-européen ou au moins européen occidental.

Depuis le 19 août, Anglais et Américains, réunis à Washington, étudient ensemble une éventuelle révision de leur accord financier, dont certaines clauses, notamment celle de la convertibilité de la livre en dollars, contribuent dangereusement à épuiser les réserves de dollars, déjà terriblement entamées, de la Banque d'Angleterre.

Depuis le 11 août, d'autres délégués anglais et américains, également à Washington, discutent des moyens propres à augmenter la production de charbon de ce bassin qui devrait donner du combustible à toute l'Europe occidentale, et qui, malgré les efforts des techniciens britanniques, en produit de moins en moins depuis l'hiver dernier. Là aussi, les difficultés économiques de l'Angleterre, sous l'aspect particulier du fardeau des frais d'occupation, obligent les Anglais à demander secours outre-Atlantique. Le prix de ce secours sera probablement une nouvelle retraite de la puissance britannique: le gouvernement travailliste doit déjà renoncer à appliquer aux mines de la Ruhr son programme propre de nationalisation au profit du pouvoir local allemand, parce que les Américains veulent qu'un régime de libre entreprise permette à l'Allemagne de faire des affaires, et notamment d'en faire avec l'Amérique. Et tout fait prévoir que de plus en plus, dans cette Ruhr que M. Bevin défendait si âprement à la Conférence de Moscou, contre les projets français et russes de contrôle international, les méthodes et les techniciens d'outre-Atlantique supplanteront l'exclusive gestion britannique.

En attendant, cette conférence bipartite sur la Ruhr ne doit s'occuper que de réforme d'efficacité immédiate pour augmenter le rendement des charbonnages rurois: condition matérielle des mineurs, rééquipement des mines, etc... Les problèmes de plus vaste portée que soulève l'organisation du bassin industriel de la Ruhr au bénéfice de toute l'Europe, Allemagne comprise, et notamment les problèmes de gestion, de contrôle et de répartition de la production charbonnière, feront l'objet d'une autre conférence, tripartite celle-là, à laquelle M. Marshall a convié la France par sa note du 9 août. La voix de la France y sera entendue pour plusieurs raisons: parce que le mémorandum français du 17 février sur le statut de la Ruhr contient des suggestions constructives dont les Américains ont saisi tout l'intérêt (M. Foster Dulles, qui accompagna le général Marshall à Moscou au nom du parti républicain, avait lui aussi son plan sur la Ruhr, très différent du plan français mais inspiré de la même idée de gestion et de contrôle international); parce que les techniciens français, qui ont prouvé dans la Sarre qu'ils sont capables d'obtenir des rendements supérieurs à ceux de la Ruhr, peuvent aussi apporter d'utiles suggestions techniques; enfin parce que la réorganisation de la Ruhr se rattache directement à un autre problème sur lequel la France a demandé avec une obstination enfin victorieuse d'être consultée: celui de la fixation des chiffres de capacité de production industrielle de l'Allemagne.

C'est une autre prochaine conférence tripartite — réunissant peut-être les mêmes délégués que la précédente — qui traitera spécialement ce problème du potentiel de l'industrie de la bizonie. Renonçant à reviser par un acte unilatéral — comme se préparaient à le faire, à Berlin, les com-

mandants de zones américain et britannique — les chiffres maxima de capacité et de production effective des fonderies et aciéries de leur bizonie, Américains et Anglais ont ajourné la promulgation du plan Clay-Robertson et admis la France à discuter leurs chiffres, sinon à contresigner une décision finale qui, ne valant que pour la bizonie, sera en tout cas soumise à l'approbation du Conseil des Quatre, en novembre, à Londres. La France va donc avoir à développer, pour la centième fois, les arguments de sécurité, et d'intérêt de sa propre sidérurgie, qu'elle oppose au relèvement par priorité de la sidérurgie allemande.

Enfin — cinquième conférence — ces problèmes de l'économie allemande sont aussi, avec tous ceux du relèvement de l'Europe, l'objet des débats du Comité de Coopération économique européenne et de ses comités techniques, dont les travaux s'achèvent progressivement à Paris, au Grand Palais. Le bilan des possibilités et des déficiences économiques des seize pays qui y participent est à peu près achevé;

LE VERITABLE BUT I

Le grand quotidien américain "New York Times" montre — laquelle le projet Marshall serait destiné, avant tout, à sauver

Beaucoup de gens, en Europe, ont encore l'idée que les Etats-Unis sont forcés d'adopter le projet Marshall pour la seule et unique raison qu'il leur est nécessaire pour sauver leur propre commerce d'exportation. Il y a quelques jours, M. Pierre Cot a exposé cette théorie à l'Assemblée Nationale Française, et il y a eu assez de commentaires du même genre en d'autres lieux pour laisser penser que cette opinion, qui est si commode pour ceux qui la défendent, est partagée par pas mal de gens. Le danger qu'elle présente est qu'elle amènera bien des Européens à penser qu'ils n'ont pas besoin de faire quoi que ce soit de leur propre initiative pour résoudre une partie des problèmes économiques qui se posent à l'Europe d'aujourd'hui, s'ils veulent obtenir de nouveaux et importants prêts américains; les prêts seront accordés de toute façon, penseront-ils, parce que les Américains doivent, d'une façon ou d'une autre, financer leur commerce d'exportation; il n'y a plus qu'à s'asseoir, à se croiser les bras et à attendre.

Ceci présuppose que nous en arriverons à la théorie que nous pouvons, en déboursant, parvenir à la prospérité permanente, en accordant les crédits dont les pays étrangers ont besoin pour leurs achats, de façon à pouvoir vendre nos marchandises "excédentaires". Mais, même si cette théorie était bonne, et elle ne l'est pas, il devrait être évident pour M. Cot, et pour ceux qui partagent son assurance, que nous n'avons nullement besoin, pour atteindre cet objectif, d'emprunteurs français, d'emprunteurs anglais ou d'emprunteurs de quelque nationalité que ce soit. Nous disposons, chez nous, d'une multitude d'emprunteurs en puissance. N'importe laquelle de la douzaine de formules différentes qui s'offrent au gouvernement des Etats-Unis pour accorder de vastes emprunts, et pour engager de grosses dépenses en Amérique

JRS DU DOLLAR



LLARY

en attendant la rédaction du rapport final qui sera envoyé à Washington comme première réponse à l'offre d'aide contenue dans le discours Marshall du 5 juin, les délégués débattent encore quelques questions de principes généraux de coopération. Mais d'autre part, le problème se pose d'intégrer dans le dit bilan celui des ressources et besoins des trois zones occidentales d'Allemagne (l'URSS ayant refusé sa collaboration pour ce qui concerne sa propre zone): le fera-t-on sur la base des chiffres actuels de la production allemande, ou sur la base des innovations qu'Américains et Anglais comptent introduire dans leur bizonne? Là est pour le moment la difficulté, et l'on rejoint ainsi le même problème encore en litige du niveau industriel octroyé à l'Allemagne par ses occupants.

Une sixième conférence, dépourvue de caractère officiel, mais qui en réalité certifie peut-être toutes les autres, et dont en tout cas les conclusions — tenues à l'abri de toutes indiscretions — décideront pour une bonne part du sort qui sera fait aux résolutions des cinq autres, est celle que les

Américains tiennent entre eux, à intervalles réguliers mais répétés, à l'ambassade des Etats-Unis à Paris? Là, auteur de M. William Clayton, sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques, les ambassadeurs des Etats-Unis à Paris et à Londres, et aussi, dans les premiers entretiens, M. Murphy, conseiller politique du gouvernement militaire américain en Allemagne, étudient tour à tour les difficultés économiques de l'Angleterre et de la France, les moyens d'apporter une aide d'urgence à l'Europe en attendant la réalisation du "plan Marshall", les divers problèmes de l'entraide économique européenne, et aussi les problèmes économiques allemands.

Au centre de tous ces débats et travaux pour relever l'Europe, il y a, présente ou apparemment absente, l'Amérique avec toute sa puissance économique et financière. Son assistance est indispensable, il n'en est pas d'autre qui s'offre aussi vaste, aussi complète et aussi pacifique. Mais l'opinion européenne, à qui une dure et longue expérience a appris que les problèmes de la vie du continent ont un aspect politique aussi important que leurs données strictement économiques, se demande non sans appréhension si le généreux banquier américain voit les choses comme elle le voudrait. Il est manifeste que pour les Américains, hommes d'affaires avant tout, tout commence et tout aboutit au relèvement de l'Allemagne, en tant que pays disposant même après les destructions et pertes de la guerre, de la plus forte organisation économique toute prête à servir pour tous. A toutes les objections ils ont une réponse. Reconstituer l'industrie lourde allemande, c'est mettre en danger ma sécurité, dit l'Europe. Et l'Amérique répond: je vous offre un pacte collectif de contrôle, pendant un demi-siècle, du désarmement de l'Allemagne; l'URSS a fait échouer ce pacte, en avril dernier, à Moscou: si elle le fait échouer encore en novembre, nous le ferons sans elle, comme nous ferons sans elle l'unité économique de l'Allemagne occidentale. L'Europe dit: si vous prétendez augmenter la production industrielle de votre bizonne, vous allez remettre en marche des usines allemandes dont l'outillage devait m'être donné en réparations. L'Amérique répond: vous recevrez, avec le plan Marshall, de l'outillage américain qui sera plus moderne et ne vous coûtera pas davantage; et j'aime mieux quant à moi vous accorder des crédits pour cela que dépenser mes dollars à nourrir une Allemagne que son niveau actuel d'industrie empêche de se nourrir elle-même. La France dit: Ma sidérurgie lorraine, celle du Luxembourg et de la Belgique, ont un droit de priorité sur l'industrie allemande qui soutient et arma l'agression: il vaut mieux nous donner le coke de la Ruhr pour nos hauts-fourneaux que de relever des fonderies germaniques pour leur faire absorber notre minerai de fer, qu'elles nous renverront un jour sous forme d'obus ou de V-2. Mais la Belgique et la Hollande songent au trafic de leurs fleuves et de leurs ports, qui profiteraient d'une renaissance de la prospérité industrielle allemande, et laissant la France parler seule. Et l'Amérique en profite pour promettre à la France du charbon par le moyen d'expédients du genre de l'accord franco-anglo-américain du 21 avril à Moscou, qui demeurera sans effet parce que fondé sur des chiffres d'extraction qui ne furent jamais atteints dans la Ruhr. On ne peut qu'espérer si des offres analogues sont faites à la France aux prochains entretiens tripartites, elles tabletront sur des données plus solides.

Il reste que l'Europe ne peut que tâcher de tirer le plus grand bénéfice — et dans certains cas peut-être le moindre détriment possible — de solutions qui, à en juger par la marche des choses, seront au premier chef des solutions américaines.

PROJET MARSHALL

un éditorial — à quel point est erronée la théorie selon commerce d'exportation des U.S.A.

même, nous donnerait le même genre de prospérité, et nous en donnerait autant, que celle que pourrait nous valoir la même somme d'argent prêtée à l'étranger. Et M. Cot, et ceux qui pensent comme lui, sont bien naïfs, vraiment, s'ils ne se rendent pas compte qu'engager de grosses dépenses en Amérique serait un projet mieux accueilli par le Congrès que celui d'engager de grosses dépenses en Europe.

L'ennui avec une prospérité artificielle de ce genre est l'inflation qui l'accompagne, et les contre-coups désastreux qui la suivent. Ce sont aussi les inconvénients de tout nouveau prêt important à l'Europe, à moins qu'il ne cherche à accomplir, et que l'Europe ne l'y aide par des mesures qui les accélèrent vraiment, des réformes fondamentales qui permettront à l'Europe de se remettre sur pied. Nous avons effectivement besoin, et d'une façon impérative, d'une Europe saine, solvable et prospère, ceci pour notre propre prospérité et même pour notre sécurité. Mais nous ne pouvons pas attendre que l'Amérique nous fasse un prêt américain. On doit aussi trouver une solution hardie à quelques uns au moins des problèmes essentiels qui handicapent la production elle-même, à savoir l'impasse où se trouvent actuellement engagés la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sujet de l'Allemagne, la division de l'Europe en un grand nombre de zones trop élevées pour permettre l'échange des marchandises, qui profiterait à tous, et la persistance de bien d'autres politiques gouvernementales qui découragent la production et entravent la distribution. Il faut agir dans ce vaste domaine, et la condition essentielle de la réussite du projet Marshall.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

LA BANQUE INTERNATIONALE VEUT FINANCER LA PRODUCTION COTONNIERE DE LA RUHR

La Banque Internationale de Reconstruction et de Développement continue à recueillir des informations essentielles sur l'établissement d'une autorité locale de la Ruhr chargée du développement de la production charbonnière en Allemagne, a déclaré M. John J. McCloy, président de la Banque, au cours d'une conférence de presse.

Il a ajouté que la Banque envisageait des plans pour l'établissement de cette autorité, laquelle avait été suggérée par la Banque au début de l'été, et ce en vue d'être prête au cas où une telle organisation était créée.

Il a aussi déclaré que la Banque était intéressée à mettre ses ressources à contribution pour financer l'accroissement de la production charbonnière en tant qu'un des produits de base de l'Europe.

LE PROBLEME DES DEVICES ET LES IMPORTATIONS FRANCAISES

La difficulté de se procurer des devises affectent directement le plan d'importations, qui devra être modifié. Tel aurait été le thème exposé par M. Robert Schuman, ministre des finances, devant le Conseil des ministres.

Il paraît peu probable que, dans les circonstances actuelles, le plan d'importation dressé par le précédent comité économique puisse être réalisé au rythme prévu pour le second semestre de cette année. Les compressions éventuelles ne semblent pas en tout cas devoir porter sur le secteur du charbon ni sur celui des denrées alimentaires.

Le déficit en devises, serait légèrement supérieur à 200 millions de dollars.

Le nouveau plan d'importations devra donc se détourner en grande partie de la zone du dollar. Et le plan des exportations appellera sans doute également une révision, car la France devra orienter le plus possible sa production vers les pays capables de la payer en dollars.

LE DEFICIT DE L'AUSTRALIE EN DOLLARS

L'Australie se trouvera en fin d'année budgétaire avec un déficit de 100 millions de dollars.

Des réductions importantes devront être apportées aux importations. On prévoit que les importations de films américains seront réduites de 25%, le tabac américain de 20% et le papier journal de 33%.

L'Australie reste en communication quotidienne avec le Board of Trade britannique avant de prendre des décisions finales.

LE BILAN DU TRESOR BRITANNIQUE

Pour la deuxième semaine, de suite, le bilan hebdomadaire de la Trésorerie britannique fait ressortir un déficit. Celui de la semaine dernière s'est élevé à 20.316.305 livres sterling, les dépenses étant de 65.719.631 livres et les recettes de 45.403.326 livres.

On note dans la rubrique des recettes une forte concentration des rentrées à titre d'impôt sur le revenu due vraisemblablement à la période de vacances.

POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN TURQUIE

Le gouvernement turc travaille à relever le niveau économique des provinces orientales du pays. Une mission composée de délégués de divers départements ainsi que de ceux de l'état-major a dressé après de longues études un plan à cet effet. Ce plan prévoit la construction de grandes centrales hydro-électriques, l'exploitation des gisements de lignite se trouvant dans la région, la création d'une industrie de la viande frigorifiée et d'une industrie textile, et enfin le développement de l'élevage.

HAUSSE DU PRIX DU PAIN AUX ETATS-UNIS

On annonce que le prix du pain a augmenté sensiblement sur tout le territoire des Etats-Unis, par suite d'une part de l'augmentation du coût des ingrédients, et d'autre part des demandes étrangères importantes en blé et farine. On signale déjà des augmentations de 2 cents par miche, dans la plupart des grandes villes, et les boulangers avertissent qu'une nouvelle augmentation est proche.

ACCORD COMMERCIAL SUEDO-FRANCAIS

A la suite de négociations qui se sont poursuivies à Stockholm, un accord a été signé qui règle provisoirement le commerce entre la Suède et la France pendant la période de quatre mois allant de 1er juillet au 31 octobre 1947. L'accord antérieur en matière de paiement demeurera en vigueur avec certaines modifications.

LES EXPORTATIONS DE CEREALES DES ETATS-UNIS DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

Le département de l'Agriculture vient de fixer à 1.216.660 tonnes (métriques) le total des stocks de céréales réservés à l'exportation pour le mois de septembre. Ce total comprend du blé, de la farine, (les quantités étant évaluées en blé) du sorgho et de l'orge. La France se voit attribuer 72.644 tonnes.

TURQUIE-YOUGOSLAVIE

Les négociations commerciales turco-yougoslaves ont commencé à Belgrade, il y a plus d'un mois, et semblent devoir se prolonger pendant quelques temps encore. Les milieux économiques estiment qu'un accord pourra être réalisé.

On s'attend également à l'arrivée prochaine en Turquie du sous-secrétaire d'Etat au commerce extérieur yougoslave.

LA FRANCE VA RECEVOIR PRES DE 5 MILLIONS DE KILOS DE LARD DES USA

Le Département de l'Agriculture a annoncé l'allocation de 8.482.320 kilos de lard destinés à être expédiés immédiatement, et qui rentreront dans le cadre des allocations de principe fixées pour le quatrième trimestre de l'année.

Ces allocations qui sont conformes aux recommandations du Conseil International du Ravitaillement, sont destinées à l'exportation commerciale et doivent servir à répondre aux besoins urgents en lard des pays destinataires.

MAUVAISE RECOLTE EN SYRIE

Selon les informations parvenues des principales régions productrices, la collecte des céréales s'effectuerait à un rythme très lent. Le total des achats de la MIRA n'atteindrait actuellement que 30.000 tonnes pour la période correspondante de l'année dernière.

Cet état de choses serait dû non seulement à la récolte déficitaire — celle de la Djézireh notamment étant de 25% inférieure à la précédente campagne — mais également à la contrebande s'opérant sur une vaste échelle en direction de l'Irak où les tribus souffriraient d'une disette de blé.

LE COTON EGRENE AUX ETATS-UNIS

Le Bureau des statistiques évalue la quantité de coton égrené aux Etats-Unis au 16 août, sur la récolte de 1947, à 324.127 balles.

LE PAPIER JOURNAL EN ALLEMAGNE

L'interdiction d'exporter du papier journal et de librairie hors de la zone américaine a été édicté par le gouvernement militaire américain en Allemagne afin de conserver exclusivement pour l'usage intérieur les stocks minimes de papier.

AUGMENTATION DU PRIX DU CHARBON EN GRANDE-BRETAGNE

Le Conseil National du charbon annonce qu'en raison de la nouvelle augmentation du prix de revient, le prix du charbon livré au carreau sera augmenté de 4 shilling par tonne à partir du 31 août courant.

Cette augmentation est due particulièrement à la semaine des 5 jours, récemment introduite en Angleterre.

Le prix du charbon livré "FOB" (Franco port) subira une nouvelle augmentation à partir du premier octobre en raison de la hausse récemment décidée du prix des transports ferroviaires.

Rappelons que le prix du charbon a augmenté de 10 pour 100 depuis 1939. La dernière hausse a eu lieu en mai 1945.

1.) *Comptes Egyptiens à Londres.**Débets (paiements ou virements):*

- 1) à des résidents de la zone sterling,
- 2) à d'autres résidents de l'Egypte ou à des "comptes transférables égyptiens".
- 3) à des comptes No. 2 de banques en Egypte,
- 4) tous versements à d'autres comptes non-résidents nécessitent une autorisation préalable de la Banque d'Angleterre, à moins que l'accord du Contrôle égyptien ait été obtenu avant le 14 Juillet 1947.

(A noter que conformément à la réglementation en vigueur, les comptes hors de la zone sterling ne peuvent accuser de solde débiteur).

Crédits:

- 1) moyennant autorisation sur formulaire de transfert sterling (E.L.): remises ou virements de résidents de la zone sterling.
- 2) d'autres "comptes égyptiens".
- 3) de tous "comptes transférables",
- 4) de "comptes américains".

Une autorisation spéciale de la Banque d'Angleterre est requise pour tous autres virements ou remises.

2) *Dossiers-titres de particuliers.*

Un dossier de titres détenu à Londres au nom d'un particulier ou au nom d'une Banque en Egypte pour compte de ce particulier peut être vendu en Bourse de Londres pour autant qu'il consiste en titres "non restricted" et moyennant licence "L". Cette licence est normalement émise par la Banque d'Angleterre seulement à condition que le produit des titres vendus soit de suite réinvesti en d'autres titres "non restricted" sur le marché anglais.

Le produit d'une telle vente ne peut être normalement crédité ni en Compte No. 1, ni en Compte No. 2 ni en Compte Egyptien.

Les titres dits: "restricted" sont ceux qui, lorsqu'ils sont la propriété de résidents de Grande-Bretagne doivent être enregistrés auprès de la Banque d'Angleterre.

Il s'agit de titres libellés en les principales devises notamment: Dollars américains et canadiens, Pesos, Francs belges, français et suisses, Florins hollandais etc.

Les titres de cette catégorie ne peuvent être traités en Bourse de Londres par les "non residents" mais il peuvent être exportés et éventuellement réalisés sur les marchés étrangers pour le crédit du propriétaire.

II. — L'Echange de Lettres.

A l'issue de la signature du Pacte Financier Anglo-Egyptien, un échange de lettres a eu lieu entre l'Ambassadeur d'Egypte à Londres et le Chancelier de l'Echiquier afin de préciser certains points sur lesquels le "pacte" ne s'est pas exprimé explicitement. Le représentant du Gouvernement du Royaume-Uni a donné son approbation sur les questions suivantes soulevées par l'Ambassadeur d'Egypte:

1.) *Valeurs mobilières en sterling pour compte du Fonds d'amortissement des Emprunts Nationaux Egyptiens:*

Le Gouvernement du Royaume-Uni a marqué son accord de principe pour autoriser la vente des valeurs mobilières en sterling détenues par le Gouvernement Egyptien pour compte du fonds d'amortissement des emprunts nationaux égyptiens et le transfert de leur produit en Egypte, de temps à autre, ainsi qu'il sera nécessaire pour faire face au remboursement des emprunts égyptiens intérieurs.

2.) *Interprétation de l'expression "paiements pour transactions courantes":*

Les "paiements pour transactions courantes" couvriront les paiements résultant des transactions suivantes:

- a) le produit des exportations et les paiements pour importations autorisées.
- b) produit de coupons, dividendes, rentes et profits,
- c) frais de transports maritimes et aériens; droits portuaires et de transit du Canal de Suez.
- d) redevances sur les films,
- e) droits et redevances sur brevets et autres prestations et services, salaires et honoraires professionnels,
- f) paiements en faveur des services diplomatiques et consulaires,
- g) paiements des services postaux, télégraphiques, téléphoniques et radiophoniques,
- h) pensions et subsides,
- i) frais d'études, souscriptions et cotisations,
- j) primes d'assurances autres que primes d'assurance sur la vie et remboursement de polices d'assurances,
- k) frais de voyages raisonnables,
- l) le produit de remboursement normal de capital et de primes d'assurances sur la vie dans certains cas,

III. — La Loi No. 80 de 1947 sur la réglementation du Contrôle des Changes.

Cette Loi est entrée en vigueur le 9 Juillet 1947. Elle condense en quelque sorte et codifie les règles du Contrôle des Changes déjà existantes et apporte des restrictions nouvelles. Ses principales dispositions sont en résumé:

- 1.) Interdiction, dans le sens le plus large du terme, de toutes transactions ou opérations sur les devises étrangères sauf dans les conditions et formes que déterminera le Ministère des Finances et par l'intermédiaire de banques autorisées,
- 2.) Interdiction d'importer ou d'exporter des "banknotes" étrangères, des titres, coupons et autres valeurs mobilières sauf dans les conditions et formes à déterminer par le Ministère des Finances. Celui-ci réglementera aussi l'importation et la circulation de "ravellers cheques" ou chèques touristiques.

3.) Obligation de proposer à la vente au Ministère des Finances, au cours officiel du change, de tout revenu libellé en monnaie étrangère, ainsi que des devises étrangères — autres que des livres sterling — pouvant entrer en possession d'un résident en Egypte ou étant en sa possession à la date du 15 Juillet 1947. Toutefois, le Ministère des Finances pourra exempter de ces obligations.

- a) les Egyptiens occupant des fonctions à l'étranger pour les devises acquises du chef de ces fonctions,
- b) les étrangers résidant en Egypte pour leurs revenus en devises de leur pays d'origine.

Interdiction de disposer de tout solde libellé en monnaies étrangères autres que des livres sterling sans autorisation du Ministère des Finances et obligation d'offrir ce solde à la vente au Ministère des Finances, au cours officiel du change, dans le délai qui sera fixé par arrêté.

4.) Obligation de rapatrier en Egypte, la contrevaletur des marchandises exportées, dans un délai de six mois.

IV. — Les Arrêtés :

Plusieurs arrêtés ont été édictés aux fins de faire face à la nouvelle situation monétaire du pays et d'exécution de la Loi No. 80.

L'Arrêté No. 46 de 1947: Il assujettit l'entrée en Egypte de tous produits et marchandises au régime des permis d'importation à partir du 15 Juillet 1947. Les permis qui auraient été accordés pour l'importation des pays à devises faciles et pour lesquels des crédits n'auraient pas été ouverts jusqu'au 30 Juin 1947, sont annulés (voir arrêté No. 57 ci-dessous).

Les Arrêtés No. 47 et 60 de 1947: Ils désignent les banques suivantes comme "banques autorisées" à effectuer des opérations sur les monnaies étrangères:

National Bank of Egypt, Banque Misr, Banque Ottomane, Barclays Bank, Banque Belge et Internationale en Egypte, Commercial Bank of the Near East, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Lyonnais, Ionian Bank Ltd., Banque d'Athènes, Banque Nationale de Grèce, Arab Bank, Banque Zilkha, Banca Commerciale Italiana, Banque Mosséri, Banque de Commerce, Commercial Bank of Egypt, Import & Export Bank, Turkiye is Bankasi, Banco Italo Egiziano.

L'Arrêté No. 48 de 1947: Il rend applicable à tous les pays étrangers, ainsi qu'à toutes les monnaies étrangères, les dispositions de la Loi No. 80 (voir exception limitée prévue pour les livres sterling dans Arrêté No. 51 cité ci-après).

L'Arrêté No. 49 de 1947: Il institue un Comité Suprême pour veiller à l'exécution de la Loi No. 80 et en fixe les attributions.

L'Arrêté No. 50 de 1947: Il désigne le Contrôleur des opérations sur la Monnaie, ainsi que son Conseiller.

L'Arrêté No. 51 de 1947: C'est l'Arrêté le plus important qui porte Règlement d'Exécution de la Loi No. 80. Ses principales dispositions sont:

— Les demandes de transfert à l'étranger devront être présentées au Contrôleur des Monnaies sur formule appropriée et cela par l'entremise d'une des banques autorisées.

— Les demandes d'autorisation des banques d'effectuer des opérations sur les monnaies étrangères devront être présentées au Comité Suprême du Contrôle par l'entremise du Contrôleur.

— les banques autorisées procéderont directement et d'office aux transferts à l'étranger en règlement du prix des importations faites en vertu d'un permis d'importation.

— les demandes d'exportation ou d'importation des billets de banques, de titres, coupons ou autres valeurs mobilières, devront être faites sur formule ad hoc et présentées au Contrôleur des Monnaies par l'entremise d'une des banques autorisées.

— tout voyageur sortant d'Egypte ou y rentrant peut être librement porteur d'un montant ne dépassant pas L.E. 20 en n'importe quels billets de banque. Pour les personnes en transit ou les touristes, tout surplus devra être attesté sur une formule spéciale afin de pouvoir réexporter ces surplus.

— les revenus étrangers des résidents en Egypte doivent être proposés à la vente à l'une des banques autorisées.

— de même les devises étrangères sous n'importe quelle forme, autres que les livres sterling, détenues par des résidents en Egypte à la date du 15 Juillet 1947, doivent être offertes à la vente à l'une des banques autorisées dans le délai d'un mois (14 Août 1947).

— les demandes d'exemption de transferts de revenus revenant à des étrangers résidant en Egypte pour leurs revenus en devises de leur pays d'origine, doivent être présentées au Comité Suprême accompagnées de tous les documents.

— les demandes d'exportation devront être faites sur la formule adéquate, accompagnées de tous les documents, par l'entremise d'une des banques autorisées.

L'Arrêté No. 53 de 1947: Il fixe le taux des devises étrangères pour leur transfert télégraphique par l'intermédiaire des banques autorisées:

— pour la livre sterling: P.T. 97.40 à l'achat et P.T. 97.60 à la vente.

— Pour les autres devises: les taux officiels de Londres convertis en piastres sur le taux d'équivalence de P.T. 97,5 la livre sterling, majoré de 1 0/00 à la vente et réduit de 1 0/00 à l'achat.

L'Arrêté No. 54 de 1947: Il autorise les sociétés de tourisme suivantes: Thos Cook & Son Ltd., American Express Co. à effectuer des opérations sur le change étranger par l'achat et la vente de chèques touristiques l'acceptation et l'envoi des effets monétaires, l'achat et la vente de monnaies étrangères, et ce, conformément aux dispositions de la loi No. 80, de ses arrêtés d'exécution, ainsi que des règlements y relatifs.

L'Arrêté No. 57 de 1947: Il autorise de dédouaner sans permis d'importation des marchandises importées en Egypte, pour lesquelles aucun permis d'importation n'était requis avant la promulgation de l'Arrêté No. 46 de 1947 (voir plus haut), et ce, à condition que les dites marchandises aient été expédiées avant le 23 Juillet 1947, et que les personnes intéressées donnent une déclaration écrite que l'achat de ces marchandises a été contracté avant le 13 Juillet 1947.

V. — Les règlements d'application du Comité Suprême du Contrôle des Changes :

Comme par le passé, des instructions sont données aux banques autorisées pour leur permettre d'exercer leur rôle de délégués ou représentants du Contrôle Central des Changes et d'allouer directement les devises nécessaires à des transactions courantes. Ce n'est que dans certains cas ou pour certaines opérations que ces banques ont instruction de se référer au préalable à l'autorité supérieure avant d'allouer la devise demandée.

Les opérations et les demandes que les banques autorisées pourront dorénavant — et jusqu'à nouvel avis — liquider directement sont:

— Importations: sur la base d'un permis d'importation, toute demande d'ouverture de crédit documentaire sera accordée d'office et la devise allouée.

Prorogation de crédits documentaires sont accordés en base de l'autorisation conforme du Bureau des Permis.

— Exportations: sur production des documents justificatifs douaniers, la formule d'exportation comportant l'engagement de rapatriement dans les six mois de la contrevaletur de la marchandise exportée, est approuvée.

— Achat de toutes devises étrangères — y compris la livre sterling — à condition que la National Bank of Egypt en donne un cours d'achat.

— Frais d'entretien et d'études: ceux-ci sont autorisés pour tous les pays, pour des périodes n'excédant pas trois mois (renouvelables) et sur la base suivante:

a) *Epouse et enfants de résidents en Egypte habitant leur pays d'origine:*

épouse, maximum L.E. 30 par mois;

enfant au-dessous de 16 ans, habitant au domicile familial, maximum L.E. 15 par mois;

(L'allocation pour la mère et les enfants ne pourra pas dépasser au total L.E. 75 par mois).

enfants de 16 ans révolus et sans emploi, y compris frais d'études, etc., maximum L.E. 30 par mois.

b) *Résidents d'Egypte qui résident temporairement à l'étranger dans un pays autre que celui de leur nationalité, mais qui n'ont pas obtenu un statut de non-résident.*

époux, maximum L.E. 40 par mois;

épouse, maximum L.E. 40 par mois;

enfant de moins de 16 ans, maximum L.E. 15 par mois;

(L'allocation pour toute une famille ne pourra pas dépasser L.E. 15 par mois).

A noter que les frais d'entretien de cette catégorie ne seront alloués que si pareilles remises avaient déjà été autorisées et faites avant le 12 Juillet 1947. D'autre part, ces facilités ne seront pas accordées aux personnes qui ont obtenu des

frais de voyage de vacances ou de santé et qui auraient prolongé leur séjour à l'étranger.

c) Pour les étudiants se trouvant avant le 31 Juillet 1947 à l'étranger en dehors de leur pays de nationalité, des remises mensuelles de L.E. 40 maximum peuvent être effectuées à la condition que ces étudiants ne dépendent pas de la Mission Scolaire égyptienne. La production d'un certificat de l'école attestant leur qualité d'élèves et la date de leur admission est exigée.

Pour ceux qui viendraient à partir après le 31 Juillet pour parfaire leurs études en une contrée autre que leur pays de nationalité, il n'est pas alloué des fonds. Ils doivent à cet effet, s'adresser à la Mission Scolaire Egyptienne dépendant du Ministère de l'Instruction Publique.

— *Subsides:* Des subsides sont accordés aux parents de premier degré, domiciliés dans le pays de nationalité du requérant. Ils seront alloués à raison de L.E. 15 par adulte avec un maximum de L.E. 25 par famille.

— *Frais de voyages:*

a) Voyages de vacances et d'affaires: tout résident d'Egypte pourra obtenir L.E. 75 par mois pendant deux mois au plus. Les enfants de moins de 16 ans ne bénéficieront que de la moitié de cette allocation. Les voyages de vacances et d'affaires ne peuvent être cumulés.

b) Voyages de santé: les demandes de majoration d'allocation pour cette catégorie de voyages devront être soumises au Contrôle Central des Changes, avec toutes justifications à l'appui.

A noter que les résidents d'Egypte pourront payer leur voyage de retour en Egypte en livres égyptiennes. Dans le cas où ils en auraient été empêchés pour une raison plausible, ils pourront obtenir la devise nécessaire pour régler leur passage de retour, mais uniquement par l'entremise d'une agence de voyage contre remise des billets au voyageur.

— Les achats d'ouvrages, abonnement à des revues ou journaux, inscriptions à des cours sont autorisés sans production de licence d'importation jusqu'à une valeur de L.E. 6. Cette allocation globale de L.E. 6 est accordée à toute personne physique ou morale pour la période entière allant du 1er août au 31 décembre 1947.

— Les pensions en faveur des anciens fonctionnaires du Gouvernement Egyptien établis à l'étranger sont transférables.

ADDENDA

Mesures de transition de l'ancien au nouveau régime du Contrôle des Changes.

Il est évident que ce n'est pas sans heurts ni sans difficultés que l'économie égyptienne est entrée dans son nouveau régime de contrôle monétaire. La première conséquence a été un arrêt quasi total, mais temporaire des opérations commerciales avec l'étranger. Il fallait avant tout faire le point, établir la situation des engagements en devises étrangères, revoir dans quelles conditions les permis d'importation seront octroyés à l'avenir, etc...

Plusieurs mesures ont été prises par le Ministère des Finances pour faire face à la nouvelle situation et liquider le passé.

Ces mesures ont un caractère provisoire et peuvent être modifiées à tous moments, aussi est-il difficile de les citer ici.

Depuis la date du 15 Juillet 1947, tous produits et toutes marchandises à importer en Egypte sont assujettis à l'obtention préalable d'un permis d'importation et cela quelle que soit leur provenance.

Les demandes de permis se font comme par le passé auprès du Ministère des Finances, Bureau des Permis d'importation et d'exportation, 53, rue Malika Farida, Le Caire, sur formulaire *ad hoc* obtainable auprès de l'Administration Centrale des Postes Egyptiennes.

Régime spécial et temporaire visant certaines devises

Etant donné la pénurie actuelle en Egypte de francs suisses, couronnes suédoises et couronnes danoises, les paiements en ces monnaies ne pourront être ordonnés qu'après avoir obtenu couverture auprès de la National Bank of Egypt. Dans le cas où la couverture n'aurait pas été obtenue, ces paiements pourront être effectués en livres sterling pour la Suède et le Danemark. Par contre aucun paiement ne pourra être effectué en Suisse autrement qu'en francs suisses dans la mesure où cette devise est disponible.

A partir de ce jour, 21 août 1947, par suite de l'arrêt de la convertibilité du sterling en dollars, la National Bank of Egypt a suspendu les ventes de dollars U.S.A. et canadiens.

A noter, qu'alors que les banques autorisées sont en mesure d'approuver directement toutes allocations pour frais de voyages pour vacances pour tous les pays, elles devront soumettre spécialement au Contrôle Central des Changes ces demandes pour voyages en ce qui concerne la Suisse.

LA BANQUE INDUSTRIELLE EST CRÉÉE!

Edition française du J.O. No. 77 du 21 Août 1947

Loi No. 131 de 1947

Art. 1. — Le Gouvernement est autorisé à participer à la constitution d'une société anonyme égyptienne aux fins de créer une Banque Industrielle ayant pour but de développer l'industrie égyptienne et de traiter les opérations bancaires y relatives.

La dite Banque se chargera notamment des opérations suivantes:

(a) Participer à l'institution et à la consolidation des établissements industriels égyptiens.

(b) Fournir des avances industrielles contre une garantie réelle ou personnelle.

(c) Aider les anciens élèves diplômés des institutions techniques à entreprendre des projets industriels.

(d) Exploiter l'excédent de fonds dans l'achat des actions et obligations des sociétés industrielles.

Le Gouvernement participera aux actions de la Banque dans une proportion de 51 pour cent, tant lors de la 1ère émission des actions qu'à l'augmentation du capital social, sans toutefois, que sa part ne soit, en aucun cas, inférieure à la dite proportion.

Art. 2. — Le Gouvernement est autorisé en outre:

(a) à garantir aux actionnaires un dividende minimum de 3 et demi pour cent de la valeur nominale des actions,

(b) à garantir le remboursement à l'échéance, de la valeur nominale des obligations émises par la Banque, pourvu qu'elles ne dépassent pas le quintuple du capital social. De même, le Gouvernement garantira le paiement à l'échéance des intérêts des obligations, à condition qu'ils ne dépassent pas 3 1/2 pour cent par an. Aucune émission des obligations ne pourra être effectuée par la Banque avant le paiement du montant des actions souscrites.

(c) à consentir à la Banque des avances dont le montant total ne devra pas dépasser L.E. 2.000.000. Ces avances seront productives d'intérêts dont le taux sera déterminé d'accord entre le Gouvernement et la Banque.

Art. 3. — Les statuts de la Banque devront être approuvés par le Gouvernement. Ils stipuleront notamment:

(1) que le Gouvernement sera représenté au Conseil d'administration de la Banque dans une proportion non inférieure à sa quote-part au capital social. Aucun des dits représentants ne pourront être membre au Parlement.

(2) que le Président du Conseil d'administration administrateur-délégué, sera nommé par décision du Conseil des ministres. Il ne devra être membre d'un Conseil d'administration ou conseiller dans aucun autre établissement financier.

(3) qu'aucune résolution contraire aux dispositions de la présente loi ne pourra être adoptée par l'Assemblée Générale de la Banque et que toute modification aux statuts devra être approuvée par décret.

(4) que le ministre du Commerce et de l'Industrie pourra, s'il estime qu'une décision prise par le Conseil d'administration ou par l'Assemblée Générale est préjudiciable aux intérêts de la Banque, demander la révision de cette décision dans le délai de dix jours à partir de la date où elle lui aura été communiquée. Dans ce cas, la dite décision ne pourra être mise en exécution que si elle est adoptée de nouveau par le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale, suivant le cas, à une majorité spéciale qui sera déterminée par les statuts.

Art. 4. — Les dispositions du Décret-Loi No. 106 de 1939 portant création d'un privilège pour les créances et dépôts du gouvernement s'appliqueront aux avances consenties par le gouvernement conformément à l'article 2 de la présente loi.

Art. 5. — Les sommes dues à la Banque seront recouvrées par la voie de la saisie administrative conformément aux dispositions du Décret-Loi du 25 mars 1939.

Art. 6. — Les ministres du Commerce et de l'Industrie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur dès sa publication au "Journal Officiel".

Il leur appartiendra de prendre les arrêtés nécessaires à son exécution.

Cette loi a été déjà publiée à l'Etat de projet par la Revue d'Egypte Economique et Financière.

(22 juillet 1947) FAROUK

Loi No. 139 de 1947 portant approbation de l'Accord Egypto-Italien concernant les Réparations.

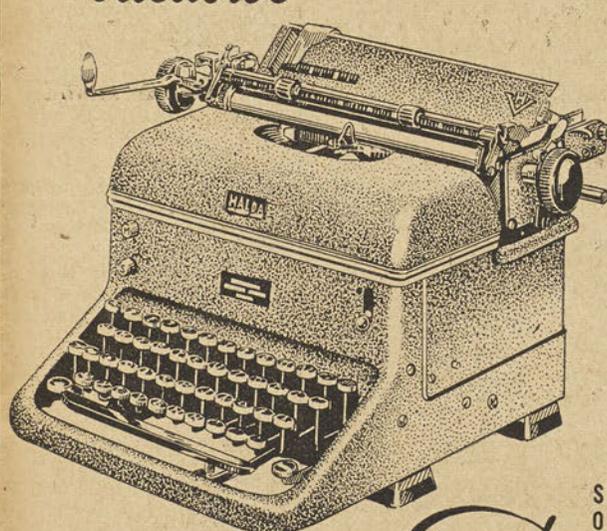
Article unique. — Est approuvé l'accord Egypto-Italien concernant les Réparations, signé à Paris, le 10 septembre 1946 et dont le texte est annexé à la présente loi.

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue du sceau de l'Etat, publiée au "Journal Officiel" et exécutée comme loi de l'Etat.

(13 Août 1947)

FAROUK

La nouvelle
machine
à écrire
suédoise



HALDA

UNE RÉALISATION *Facit*

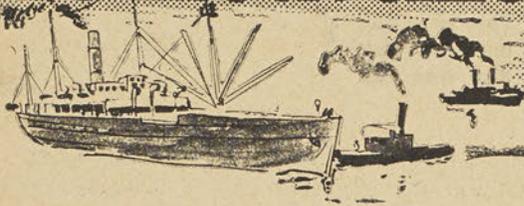
Agents:

THE EGYPTIAN-SWEDISH Trading Co.

2 A. rue KARIM EL DAWLA (Antikhana) Tél. 53248 — Le Caire

S
O
P

Le mouvement maritime des ports égyptiens



FROM CANAL

20/8/47 :

Glenaffric
Samaffric
Fort Christina
Graigddu
Kamerlingh Onnes
Port Fouad

FROM SEA

21/8/47 :

Eurypylus
Dolores
Steel Maker
Yamhill
Macharda
Benreoch
Tisza
Grave City Victory
Velma

FROM CANAL

21/8/47 :

Emp. Penryn
Jalakirta
Americano
Salvore
Alba

Barbatia
Manu
Wave Duke
Sylvafield
Athos
Br. Sailor
Merri Mack

FROM SEA

22/8/47 :

Sac No. 2
Fouadieh
Benicasim
Kominos
Tascalusa
Alcantara
Birhakim
Kid
Oranje
Theodora
Bennares
Anthony Leuwenhoek
Sac No. 9
Dodecanese

FROM CANAL

22/8/47 :

Emp. Garden

Ek Coumantarou
Clan Macauly
Coryda
Vesthaw

FROM SEA

23/8/47 :

Choctaw Trail
Br. Hussar
Meuse Argonne
Emp. Nerissa
Ionian
Pawcatuk
El Hak
Tokar
Br. Might
Emp. Lifeguard
Roul

FROM CANAL

23/8/47 :

C. of Auckland
Steel Scientist
Malancha
Little Butte
Shadwan
Mont Liban
Pasteur

FROM SEA

24/8/47 :

Emp. Conrad
C. of Canterbury
Emp. Roach
Br. Purpose
Dalton Hall
Br. Commerce
Felix Roussel
Bozcaada
Saparvea

FROM CANAL

24/8/47 :

Br. Princess
Cory Fighter
Kjeli

FROM SEA

25/8/47 :

Trevean
Winthrop L. Marvin
Prometheus
Batissa
Ocean Star
Nicholas K.
Graigwen
Beeche Island
Destrian
Stamford Victory
Esso Little Rock
Eridan
Br. Genius
Emp. Raja

FROM CANAL

25/8/47 :

Chaco Canyon
Sarpem
Trevanion
V. de Reims
Georgic

FROM CANAL

26/8/47 :

Ancheses
Iris
The Cabins
Wave Baron
Dovrefjell
Sidi Barrani
Gloucester
Scottish Prince
Br. Unity
Nolisement
Citadel Victory
Aucilla

FROM SEA

26/8/47 :

Belanta
I. Mai
Sergio Laghi
Little Butte
Berombang
Besari
Campeon
Beaso
Maria Vittoria
Halse
Spinoza
Charles C. Jones
Vasco
Thomas Cresap
Burmound
Fordsdale
V. de Mapunga

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Destination	Nom du bateau	Agents	Date
Gènes, Marseille, New-York, Boston, Los Angeles, San Francisco	WILLIS VICKERY	American Eastin	5-6/9
Bombay, Cochin, Australie	ABBERKERK	Bianchi & Co.	15/9
Bombay	SALVORE	— do — (Lloyd Triestino)	111-12/9
Palestine, Syrie, Palestine, Syrie, Gènes, Barcelone, Gibraltar	MONTE ABRIL	Lion Carasso	fin/8
Jeddah, Port Sudan, Massawa, Aden & Djibouti	BENIDORM	— do —	15/9
Londres, Hull, Anvers	MARY	Red Sea Navigation	5/9
Palestine, Liban, Turquie, Grèce	VORIOS HELLAS	Tavoulavides	fin/8
Beyrouth Chypre, Le Pirée Rhodes, Crète	PAHANG	Barker	fin/8
Port Sudan - Massawa	ARSLAN	Salah El Din M. Amin	3/9
Limassol, Beyrouth, Haifa	OURANIA	Transorient Shipping	3/9
Le Pirée Gènes, Marseille	TETI	Sami Khoury	3/9
Limassol, Beyrouth, Haifa	TETI	— do —	8/9
Le Pirée Marseille, Gènes	TERPSICHORE	Michel Xydias	10/9
Naples, Gènes	TERPSICHORE	Michel Xydias	17/9
	KOMNINOS	Abdel Hadi & Paraskevas	31/8
Naples, Gènes	ARGENTINA	Adriatica	10/9
do	BORSI	"	16/9
Tel-Aviv, Beyrouth, Haifa	BORSI	"	10/9
Tel-Aviv, Beyrouth, Haifa	ARGENTINA	"	25/9
Le Pirée, Gènes, Marseille	PHOENIX	Abdel Hadi & Paraskevas	6/9
Buenos Aires, Montevideo, Santos, Rio de Janeiro	BORELAND	Scandinavian	fin/8

LISTE DES BATEAUX ATTENDUS A ALEXANDRIE

Destination	Nom du bateau	Agents	Date
Suède-Norvège	SKOGALAND	Scandinavian	5/9
U.S.A.	SAMUEL COLT	"	3/9
Trieste	FERNEBO	"	4/9
U.S.A.	LIBREVILLE	"	4/9
Suède-Norvège	VICKINGLAND	"	15/9
Norvège-Suède	NORDANVIK	"	18/9
Rotherdam Anvers	INGER	Bernard	début/9
Espagne	BENIDORM	Carasso	15/9
Anvers, Rotherdam, Copenhague	TEXAS	Béja.	début/9

LA SEMAINE COTONNIERE

Un communiqué du ministère des Finances annonçait que le Gouvernement avait décidé de maintenir les prix minima de l'an dernier pour la saison 1947/48; et en conséquence les Banques pourront en tout repos financer la prochaine récolte.

Notre marché de courtes soies ne fait que s'effriter depuis une quinzaine de jours; et les prix, sous la pression journalière des ventes franco-station pour livraison octobre et au-delà, ont atteint Mercredi dernier le niveau le plus bas de la saison.

Il est juste de dire que la récolte de Zagora, quoique loin d'être parfaite, sera à cause de l'importance de son acréage, assez grande pour peser sur les prix de l'Ashmouï. Mais là n'est pas la seule cause de la baisse, et il faut bien plus la rechercher dans le chaos financier où se trouve le monde.

Nous sommes en Egypte sur le point de mettre sur le marché une récolte de courtes soies d'environ cinq millions de cantars, et quoique notre parité avec l'Américain soit excessivement favorable en ce moment l'Ashmouï étant à environ 2 tallaris au dessous du 1¹/₃₂ et le Zagora à 3 tallaris — nous auront indubitablement des difficultés à écouler rapidement notre récolte.

D'un côté l'Angleterre semble d'après son "programme de détresse" vouloir se dispenser autant que possible de faire de nouveaux achats en ce moment, ayant par ailleurs en stock environ 15 mois de consommation. Les stocks de coton brut en Angleterre se montaient à fin Avril à 446.000 tonnes et la consommation annuelle cette année ne semble pas devoir dépasser 346.000 tonnes. Commentant cette situation, "l'Economist" dit que le Gouvernement Anglais pourrait bien envisager de ne pas acheter des cotons pour 6 mois, et qu'il serait intéressant de constater l'effet qu'aurait cette décision sur les prix mondiaux du coton. Mais par ailleurs, l'Angleterre devant, dans un avenir plus ou moins lointain revenir s'approvisionner en cotons, la plus grande prudence devrait être exercée, afin que les stocks ne se retrécissent pas au dessous de la "marge de sécurité". Et quand l'Angleterre reviendra acheter sur les marchés mondiaux, devra-t-elle payer plus cher que les prix d'aujourd'hui?

Il est vrai qu'en ce qui nous concerne, la disette de dollars en Europe, devrait plutôt favoriser notre marché. Mais l'Egypte également a un programme d'importations de l'Etranger strictement limité aux matières de première nécessité, et nos affaires de compensation se trouveront de ce fait plus difficiles à conclure.

A la fin de la guerre et manquant pratiquement de tout, nous échangeons notre coton contre n'importe quel article. Désormais, ceci ne pourra plus être permis, le coton étant aujourd'hui notre principale monnaie d'échange contre les produits vitaux nécessaires à l'Egypte.

Tous les Pays d'Europe se trouvent devant la même pénurie de devises rares, et l'occasion se présente pour notre Gouvernement de songer à conclure rapidement des accords commerciaux, nous permettant d'échanger notre coton contre nos importations.

A défaut de promptes mesures, la récolte semble devoir tomber dans le vide, pouvant provoquer, en l'absence momentanément forcée d'acheteurs, un effondrement local qui ne serait pas justifié par les prix mondiaux du coton. Dans cette hypothèse, le Gouvernement ne serait pas mal conseillé de hausser les prix minima de nos courtes soies en les alignant au prix de l'Américain, dans l'attente que les Pays d'Europe viennent s'approvisionner en Egypte.

En ce qui concerne nos longues soies, c'est à dire le Karnak, la situation est complètement différente, le carry-over libre n'excédant pas 750.000 cantars et la récolte prochaine 1.500.000, soit un total disponible pour la saison de 2.250.000 cantars, qui semble en base de nos exportations de 1946/47 (Crs. 3.500.000 environ) insuffisant à satisfaire les besoins mondiaux. La clef de la situation reste donc entre les mains du Gouvernement qui détient 2.860.000 cantars, et de sa décision ultime de vendre ses stocks, dépend l'avenir des prix du Karnak.

Les affaires passées en Filature demeurent assez calme. Signalons cependant que l'Amérique continue à être intéressée à nos Karnaks, et que des ventes furent conclues aux Indes en Karnak et Ménoûfi.

MARCHE DE MINET EL BASSAL

Le volume des ventes sur notre marché de Disponible totalisa cette semaine 7.152 balles de toutes variétés contre 5.534 balles la semaine précédente, qui n'eut que 4 jours ouvrables. Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

LONGUES SOIES.

	La semaine précédente	Cette semaine
	Balles	
Karnak	5,480	4,357
Ménoûfi	823	359
Maarad	—	80
Malaki	219 6,522	100 4,896

COURTES SOIES

Ashmouï	616	340
Zagora	— 616	255 595
Mixte, Sékina, etc.,	14	43
TOTAL des ventes B/s.....	7,152 contre Balles	5,534

KARNAK

La moyenne des ventes journalières se maintient au dessus de 1,000 balles, ce qui suffit à absorber les quantités assez réduites qui sont offertes.

La demande porta sur tous les classements de G/FG à FG/EXTRA, à des prix pratiquement inchangés. C'est ainsi que le G/FG fut traité à Tall. 47,50, le FG — 1/4 à Tall. 48,25/50, le FG à Tall. 49,-/49,25 le FG plus 1/4 à Tall. 50,25 et le FG/EX à Tall. 51,25/50.

MÉNOUFI/GIZA 7.

En Ménoûfi, quelques petites transactions sur les classements FGF/G à GOOD furent conclues. Le FGF/G fut payé Tall 41, - et le GOOD Tall. 42,75.

En Giza 7 par contre, aucune demande n'est à signaler.

ASHMOUÏ/ZAGORA.

Notre marché de courtes soies, continue à être excessivement faible.

En Ashmouï, quelques achats pour compte des Filatures locales eurent lieu sur les classements de FGF à FGF/G payés respectivement Tall. 39, - et Tall. 39,50. Tous les autres classements ne trouvent pour le moment aucun débouché, et sont cotés nominalement à Tall.40, pour le GOOD et Tall. 41,25 le G/FG.

Avec l'approche de la nouvelle récolte, le déport actuel existant entre les prix du disponible et ceux du franco-station tend à disparaître rapidement.

En Zagora, aucune affaire ne fut traitée.

FRANCO-STATION

Les affaires en franco-station nouvelle récolte sont assez nombreuses, mais en ce qui concerne nos courtes soies, l'offre excède les capacités d'absorption de notre marché, entraînant une baisse très sensible des prix.

C'est ainsi que mercredi dernier, le G/FG Ashmouï de bonne provenance valait Tall. 39,25 tandis que le grade correspondant de Zagora était traité à Tall. 38,25/50, soit à environ Tall. 1 de différence.

De plus nombreuses affaires de Karnak furent conclues. Le GOOD fut échangé à Tall. 46, - le G/FG à Tall. 47,50/75 et le FG à Tall. 49,25

LES EXPORTATIONS

Les exportations de la quinzaine écoulée, totalisèrent 48,304 balles de toutes variétés, qui furent dirigées vers les Pays suivants:

	Balles	
Etats-Unis	25,729	(Karnak, Sakel, Maarad),
France	7,000	(Karnak, Ashmouï)
Italie	3,819	(Karnak, Ménoûfi, Ashmouï, Scarto)
Indes	4,563	(Karnak, Maarad, Ménoûfi, Giza 7, Ashmouï)
Tchécoslovaquie	1,866	(Giza 7, Ashmouï)
Pologne	1,410	(Karnak),
Espagne	1,155	(Karnak, Ménoûfi, Ashmouï)
Grèce	750	(Karnak, Ménoûfi, Zagora)
à reporter Balles:	46,292	

LES EXPORTATIONS

Report: B/s:	Balles	
Syrie	700	(Karnak)
Belgique	290	(Karnak, Zagora)
Suisse	389	(Karnak, Ménoûfi)
Hollande	2	(Karnak)
Hongrie	206	(Karnak, Zagora)
Autriche	105	(Karnak, Zagora, Scarto)
Liban	100	(Karnak).
TOTAL	Balles 48.304	



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

"Wait and see"

Le marché des valeurs suit la politique du "wait and see". Les discussions qui se déroulent devant le Conseil de Sécurité et leurs répercussions possibles en Egypte, ont créé un sentiment sinon de méfiance du moins de prudence. Et cela s'est traduit par des séances assez ternes à la Corbeille, les échanges étant peu nombreux, mais les cours demeurant fort soutenus.

Chacun attend une baisse pour se mettre aux achats. Mais il se pourrait que la baisse ne vienne pas et que l'on soit obligé d'acheter dans des marchés chauds et à des cours nettement supérieurs à ceux présentement en vigueur.

Il a été prouvé d'autre part, que le gouvernement tient en main les masses puisque l'appel du Président du Conseil p.i. à la population a fait annuler la décision de grève générale le 26 août.

La prorogation du pool des égréneurs

Il est certain que vu les difficultés monétaires de l'Angleterre qui doivent finir par avoir des répercussions en Egypte, nos valeurs même aux cours actuels représentant pour la plupart des placement de tout premier ordre, tant comme valeur intrinsèque que comme rendement. Le fait que le commerce d'importation soit complètement arrêté, malgré les affirmations contraires des autorités est une autre preuve en faveur de notre thèse, à savoir: l'industrie et l'agriculture égyptienne vont pendant longtemps encore s'épanouir à l'abri de la concurrence étrangère.

D'énormes capitaux dorment encore dans les banques. Tôt ou tard une partie va se diriger vers la Corbeille des Valeurs. Nous sommes opposés à une hausse générale et englobant sans distinction tous les titres. Mais nous estimons que certaines valeurs ont encore devant elles une bonne marge de plus-value.

Ainsi, à notre sens, les titres d'égrenage doivent bénéficier de la prorogation du pool des égréneurs de Basse Egypte. On crai-

gnait jusqu'ici la dissolution du pool et une concurrence à tout casser, comme cela se produit en Haute-Egypte. La sagesse a eu cependant le dessus et est maintenu. La Bourse n'a pas salué comme il se doit cette nouvelle, mais à notre avis, elle ne tardera pas à le faire.

Les filatures faibles

LES Filatures furent faiblardes au cours de la semaine sous revue. On ne sait trop pourquoi, car elles travaillent à plein rendement, vendent leurs produits à des prix satisfaisants et il est certain que le prochain coupon ne sera pas inférieur — s'il n'est pas supérieur — à celui de l'an dernier.

Que vaut la Zama ?

PAR contre, on s'est jeté sur deux titres: La Gerco et la Zama. Si la Gerco est une affaire saine de l'industrie du froid, la Zama est une de ces sociétés nées durant la guerre et dont l'existence ne se justifie pas durant la difficile période de l'après-guerre. On nous dit que la Maison Fleurent qui lui appartient réalise d'intéressants profits. Nous l'admettons, mais il y a à côté une industrie d'eau gazeuse et de conserves qui, comme celle de la Food Products, ne peut donner en Egypte que des déboires. C'est pourquoi nous estimons qu'il s'agit là d'un mouvement purement spéculatif et rien d'autre.

Le Fayoum en veilleuse

UN lecteur nous demande ce qui est arrivé à la Fayoum et ce qu'on peut tirer de ce titre. Les dirigeants de la Fayoum sont en voyage et l'affaire est en veilleuse. L'idée de vendre des lots aux actionnaires n'a pas donné ce qu'on en attendait. Certes, on a distribué des lots, mais les détenteurs de bons les gardent et essayent de s'en débarrasser sans trouver de contre-partie. C'est là malheureusement une affaire à laquelle il faut beaucoup de temps pour trouver des assises saines.

Clothing and Equipment

UN autre lecteur nous demande des précisions au sujet de la Clothing and Equipment. Cette affaire dirigée avec soin et prudence suit son train habituel. L'an dernier, elle paya un coupon de 52 piastres net. Suivant des renseignements recueillis auprès de milieux compétents, il est fort possible qu'un coupon similaire soit payé. Le titre n'a pas été traité depuis un certain temps. La dernière cotation était d'environ six livres, ce qui représente un rendement de près de 10 pour cent. Il est certain que si le prochain coupon est confirmé nous verrons des prix bien plus élevés, vu que, comme nous l'avons dit, l'affaire est fort sagement gérée.

Où va la Banque d'Athènes

ENFIN, un troisième lecteur nous demande: Où va la banque d'Athènes? Et il fait remarquer que cette banque qui gagne beaucoup d'argent aux Etats-Unis, en Egypte et ailleurs, perd ces bénéfices en Grèce, de sorte que les actionnaires, surtout ceux d'Egypte qui détiennent la majorité des titres sont frustrés. Malheureusement, on n'y peut rien. Tant que la situation en Grèce ne se sera pas améliorée, il n'y a pas lieu de s'attendre à un coupon. D'autre part, les frais généraux de la Banque d'Athènes sont énormes en comparaison de l'importance de cet institut, mais les actionnaires égyptiens n'y peuvent rien tant que statutairement les assemblées générales se tiennent à Athènes.

Commercial Bank

UN titre qu'on échange par gros paquets et qui subit malgré tout une psychose d'incer-

titude puisqu'il reste au-dessous du pair est la Commercial Bank of Egypt.

La Commercial Bank avait fortement baissé suivant en cela les titres des affaires qu'elle avait contribué à créer comme la Fayoum Textile, la Commercial Insurance, la Oriental Cinéma et d'autres. Mais aujourd'hui tous ces titres s'inscrivent au-dessus du pair. Et la Banque a profité pour alléger son portefeuille, de sorte que sa situation est parfaitement saine.

Deux titres de placement : Crédit Foncier et Land Bank

DEUX titres de placement, la Land Bank et le Crédit Foncier ont gagné de nombreux points, malgré l'apathie du marché. Le Crédit Foncier reprend son activité. Il a d'autre part encaissé plusieurs milliers de livres en réserves obligations Suez. Et cela pourrait se traduire par une distribution plus importante. La Land Bank, elle aussi, a repris les avances. Elle gère également un domaine important qui lui assure de bonnes rentrées. Ainsi ceux qui veulent des titres de père de famille se sont-ils lancés sur ces deux bonnes valeurs.

Politique et économie

A part ce qui précède il n'y a pas grand-chose à dire, sinon que les problèmes politiques vont continuer pendant un certain temps à dominer la situation économique. Si l'arrêt de Lake Success n'est pas suivi de désordres, le capital prendra courage et des investissements nombreux suivront.

Car, répétons-le, notre marché est sain, nos prix abordables et notre avenir brillant.

L'ECHANCIER

30.8.47 Assemblée Générale Ord. Upper Egypt Ginning Cy. (à 11 heures, 25, Rue Fouad 1er Alexandrie).

le 5.9.47 Assemblée Générale Ord. Sté Misr pour l'Exportation du Coton.

à 11 h. 9, Rue Talaat Harb Pacha, Alexandrie.

Coupons payables le 1er Septembre 1947.:

National Bank of Egypt Act. 8 Shellings brut. (intérimaire).

General Mortgage Bank of Palestine, Act. Ord. 3% brut (intérimaire).

National Strach Cy. P.T. 30.- net (sold)

ING. GABRIEL ROGOJAN

EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX

Etablissement de tous projets pour la construction de

COFFRES et CHAMBRES FORTES

POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS

Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre

3, RUE EL-CHEIFEIN - TEL 52187 - LE CAIRE

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 22 AU 29 AOUT 1947

DESIGNATION DES VALEURS	22 Août 1947	29 Août 1947	DESIGNATION DES VALEURS	22 Août 1947	29 Août 1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4%	10880	10890 v	African Enterp.	900 a	900
Emp. Nation. 2 3/4%	10260 a	10250	Heliopolis Acts.	2740	2740
Emp. Coton. 2 3/4%	10055	10055	Heliopolis Fd.	6700	6610
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			Heliopolis Jce.	1600 a	1600 a
Athènes	86	85	Delta Land	328	326
Banque de Commerce	700 v	700	Delta Land nom.	292	294
Banque Misr	2330	2310	Gabbari	430	423
Commercial Bank	351	351	Immobilieria	950	950
Foncier Act.	2810 a	2870	Le Fayoum	150	150 a
Foncier Fond.	4974	5000	Siouf	910	905
Foncier Obl. 1903	2234	2228	S.I.B.U.R.	375 v	375 v
Foncier Obl. 1911	1874	1870	Al Chams	1006	995
Land Bank Act.	918	918	SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Land Bank Fd.	7240	6960	Oilfields	424	420
National Bank	4000 a	4030	Ginners	131	131
Crédit Alexandrin	576 v	575 v	Astra	320	320 a
SOCIETES DES EAUX			Beida Dyers	2800 a	2834 a
Alex. Water	1730	1704	Sand Bricks	1324	1300 v
Eaux du Caïre Cap.	510 v	510	Clothing	604	604
Eaux du Caïre Jce.	1654	1660	Frigorifique	1910	1906
Eaux du Caïre Fd.	10310	10310	Delta Trading	1050	1050
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX			East	400	400
An. Am. Nile	716 v	740	Rice Mills	360 a	360 a
Suez IIe Série	5100 a	5140	Salt au port.	389	384
Suez IIIe Série	4220 a	4220 a	Salt nom.	361	361
Delta Light Priv.	820	808	Filature Nat.	2500	2496
Delta Light Fd.	900	900	G.E.R.C.O.	544	568
Eg. Shipping	400	400	Fibres Text.	805	790
La Fluviale	560	560	Plastics	637	628
Menzaleh Acts.	96 v	96 v	Port-Said	576	572
Menzalah Fd.	560	510	Pressage	1780	1780
Trams Caïre Part Soc.	350	362	Ciment Tourah	2220 v	2220 v
Trams Alex. Div.	2026	2076	Bolanachi	348	357
Trams Alex. Jce.	210	210	Tissage	1132	1130
United Nile	1426 a	1416 a	Emballages	380	374 v
SOCIETES D'HOTELS			Sieghart	1440 v	1440 v
Eg. Hotels	353	342	Financière	975 v	975 v
Eg. Hotels nom.	321 a	327	Sucres Ord.	1040	1040
Nungovich	4150 a	4150	Sucres Priv.	496	496
Palestine	240	240	Sucres Fd.	1830	1780
Palestine nom.	246 a	246	Filature Misr	2368	2380
Upper	516	516	Kafr El Dawar A.	2304	2350
SOCIETES FONCIERES			Kafr El Dawar B.	2580 a	2580 a
Aboukir	260	255	Egrenage	1080	1102
Anglo-Belgian	344	344	Tiss. Soie	2240	2240
Allotment	1140	1140	Papier	1176	1180
Gharbieh Acts.	600 a	600	Viticole	840	845
Gharbieh Fd.	138 a	138 a	Tractor	1360	1360
New Egyptian	181	179 v	United Enterprise	350	350
Sidi Salem	360	364	SOCIETES COMMERCIALES		
Kom Ombo Acts.	692	672	Bonded	1966	1946
Kom Ombo Fd.	4800	4800	Frosted Food	185	215
Behera	1500	1464	Cicurel	1360	1364
Cheikh Fadl	540	538			
Union Foncière	950	950			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Le 28 août 1947

Acheteurs et vendeurs respectivement :	Egyptian Markets:	Sh. 9/6 — 11/-
Sudan Plantations Syndicate:	Egyptian Salt and Soda:	Sh. 47/- — 48/- 53/9 — 58/9
Greek 5 o/o Loan 1914:	£ 7 1/2 Egyptian Delta Land:	Sh. 65/- — 8 1/2 — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee):	New Egyptian Company:	Sh. £ 13 — 15 27/- — 29/-
National Bank of Egypt:	£ Abukir Company:	Sh. 33/- — 43 3/4 — 44 1/4 35/-
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.):	Sh. 120/- — 160/-	Anglo-Egypt. Oilf. "B": Sh. 67/6 — 72/6.

Bourse des Valeurs de Paris

Le 28 août 1947

	Frs.		Frs.
Crédit Foncier (Act.) ...	—	Cairo-Heliopolis (Act.)	13,100
Crédit Fon. (P.F.)	29,500	Cairo-Heliopolis (P.F.)	31,600
National Bank of Egypt (Action)	17,700	Suez Canal 3 o/o	—
Land Bank (Action) ...	—	Sucreries d'Eg. (Act.)	5,540
Land Bank (P.F.)	36,600	Sucreries d'Eg. (P.F.)	8,700
		Banque Ottomane	5,375

LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE LIBANAISE

(Suite de la page 9)

— Le plan établi vise à assurer les besoins du Liban en céréales trimestriellement, du fait de l'extrême mobilité des prix extérieurs. Les contingents nécessaires à la consommation de la population jusqu'à fin 1947 sont assurés. Nous avons eu recours à cet effet à des achats en Syrie, au Canada et aux Etats-Unis à des prix très différents, ceux consentis par les Etats-Unis étant de loin les plus favorables. Des dispositions sont prises en vue de couvrir les besoins du premier semestre de 1948 par des importations australiennes. Sinon, nous serons toujours sûrs de trouver sur le marché américain l'appoint nécessaire pour faire la soudure.

En sucre, nous sommes amplement ravitaillés et il n'y a aucune pénurie à craindre.

Quant au riz, nous sommes, au même titre que les autres pays, victimes de la pénurie mondiale à laquelle cette céréale est sujette. Nous déployons des efforts multipliés pour nous approvisionner en Egypte et au Brésil.

7) — Quel est l'avenir de la collaboration économique syro-libanaise ?

— Certains prétendent qu'il y a incompatibilité d'intérêts entre les deux pays. Je crois fermement pour ma part, que nos deux pays peuvent se compléter parfaitement au point de vue économique. Il suffit que les hommes à qui sont dévolues les responsabilités élèvent le débat et élargissent les horizons, pour

DANS LA PRESSE LOCALE

VERS UNE CRISE ECONOMIQUE

Commentant la décision du gouvernement britannique de suspendre la convertibilité du sterling en dollar, Me. Mohamed Mandour écrit dans "Sawt el Omma":

Cette décision aura certainement de graves répercussions en Egypte. Elle nous obligera de suspendre nos importations d'Amérique, ou du moins de les diminuer dans des proportions considérables. Le coût de la vie haussera à nouveau, et plusieurs produits de première nécessité ne tarderont pas à disparaître complètement.

ALERTE

Après avoir souligné que la situation devenait de plus en plus grave et que le ministre des Finances se devait d'agir promptement et énergiquement, notre confrère écrit:

Quelle que soit la vigueur des mesures que prendra le ministre des Finances, elles seront justifiées, et nul ne pourra rien trouver à redire. L'Angleterre vient de méconnaître un accord qu'elle venait de conclure depuis quelques semaines à peine.

UN AUTRE SON DE CLOCHE

Par contre, le "Mokattam" tranquillise ses lecteurs et leur affirme que la décision britannique de suspendre la convertibilité du sterling en dollar, ne saurait avoir de graves conséquences pour l'Egypte:

Nos échanges commerciaux avec l'Amérique n'ont jamais totalisé un chiffre élevé. D'ailleurs, nous pouvons facilement nous dispenser de la majeure partie de nos importations américaines d'autant plus que les produits américains sont toujours chers, et cela sans compter que la façon de traiter de certaines firmes américaines est loin d'atteindre le niveau des maisons anglaises, allemandes ou italiennes.

UN CONSEIL

Avant de conclure, notre confrère conseille au gouvernement de ne contracter aucun prêt en dollars auprès de l'Amérique:

S'il nous est permis d'émettre un avis, nous conseillerons au gouvernement égyptien de s'abstenir de toute démarche en vue de contracter un prêt en dollars auprès de l'Amérique.

que les deux pays s'élancent ensemble dans la voie du progrès économique sans qu'il en résultât aucune gêne pour l'un ou pour l'autre. Les lois appliquées de part et d'autre de la frontière n'établissent aucune discrimination entre citoyens libanais et citoyens syriens. Nos deux peuples peuvent produire et commercer librement; la loi de la sélection naturelle, seule permettra aux meilleurs de continuer et aux mauvais de disparaître, et la Syrie et le Liban ne s'en trouveront pas plus mal. Je ne crois guère aux petites entités économiques. Les tendances actuelles de peuples universellement connus par leur attachement à leur patrie (Belgique-Hollande...) et par la valeur de leur économie, de leurs finances et de leur technique, sont un éclatant témoignage de cette vérité. Quand on étouffe dans son appartement, on ouvre les fenêtres et on ne ferme pas les portes. En Syrie et au Liban, il y a assez d'air pour tout le monde.

8) — Existe-il des pourparlers ou des échanges de vues touchant la conclusion d'un accord commercial ou d'un arrangement quelconque avec l'URSS? Pourquoi les échanges économiques avec ce pays sont-ils actuellement au point mort ?

— Il n'existe en ce moment aucune négociation ou pourparlers officiels avec l'attaché commercial ou les représentants commerciaux de l'URSS. Aucun arrangement quelconque n'est d'autre part en vue.

L'entretien prend fin sur cette déclaration, qui coupe court à certaines informations fantaisistes parues dernièrement dans la presse à ce sujet. Le Ministre nous déclare en conclusion avoir l'intention, dès le mois prochain, de procéder à des contacts réguliers avec les représentants qualifiés de la presse pour les entretenir des problèmes actuels et des projets de réformes envisagés par le Gouvernement.

C.L.

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 20 AU 26 AOUT 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Makm. Zaw.	630	50	Blé	26525	Helba	2742
	Fèves Ent. Zaw.	445	100	Fèves	867	Lupins	200
	Orge Zaw.	170	100	Lentilles	2505	Pois Chiches.	264
	Lentilles Ent. Zaw.	445	50	Orge	1588	Sesames	459
	Helba Zaw.	465	40	Mais N el Gam	6075	Arachides	532
	Helba Moy.	450	30	Mais Oweiga	826	Riz Non Decort	102
	Mais Oweiga Bl. Zaw.	200	110				
ATAF EL NABI	Fèves Ent. Zaw.	420	150	Blé	35033	Helba	2773
				Fèves	2374	Lupins	115
				Lentilles	1896	Bersim	190
				Orge	2131	Sesames	160
				Mais N el Gam	16601	Grain de lin	85
				Mais Oweiga	994	Tibn Unité 100 Kilo	5449
ALEXANDRIE	Lentilles Conc. Zaw.	507	35	Fèves	2495	Helba	642
	Orge Zaw.	175	70	Lentilles	939	Lupins	216
				Orge	8733	Sesames	74
				Mais N el Gam	45	Riz Non Decort	32079
				Mais Oweiga	328	Riz Glacé	6051
ROSETTE	Riz Glace en Sac (80 Oks N. 1)	3065-3095	--	Usines De Décort			
	Riz Blanchi au G. (Ardebs 200)	613-619	--	Riz Non Decort	500		
				Riz Glacé	900		

Nouvelles Sociétés

En commandite

simple

Raison sociale: Ibrahim Attia & Ahmed Saad El Dine El Meligui.

Associés: Ibrahim Eff. Saad El Dine El Meligui et Ibrahim Eff. Attia.

Objet: toutes affaires de dédouane, transit, emmagasinage, commission, représentation et toutes avances de fonds liées à ces affaires ainsi que toutes opérations commerciales, d'importation et d'exportation.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Août 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: André B. Savas & Co.

Associés: André B. Savas et une commanditaire.

Capital: L.E. 1000.

Objet: l'importation, l'exportation et la représentation en général et spécialement le commerce en gros et demi-gros des: 1.) produits chimiques et des articles s'y rattachant, 2.) produits alimentaires, 3.) boissons alcooliques, 4.) cordes et ficelles, 5.) lin et ses dérivés, 6.) sacs en jute, 7.) matériaux de construction.

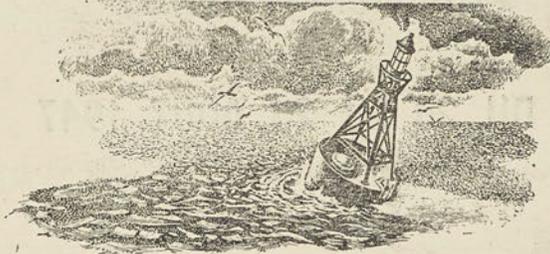
Signature et gérance: André B. Savas seul.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Août 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: N. Eliassen et Co.



ARE YOU SWIMMING OR DRIFTING WITH THE POSTWAR TIDE

Periods of great prosperity followed the Civil War, the Spanish American War and World War I. A great tide of growth and expansion is now following World War II. The question is: are you swimming or drifting with that tide?

The answer is up to you. Rich rewards await those who are resolved to forge ahead in business or industry. There are exceptional opportunities for ambitious men. Qualified men are in great demand. Right NOW, in fact, there are more high-salaried positions available than there are men capable of filling them!

But you cannot hope to fill such an executive position until you have a working knowledge of the fundamentals underlying all business and industry. It is not enough to be an expert in one. The executive who supervises other men, who guides a business on its course, must have broad knowledge. He must have mastered the principles of Accounting, Production, Finance and Marketing in all their phases.

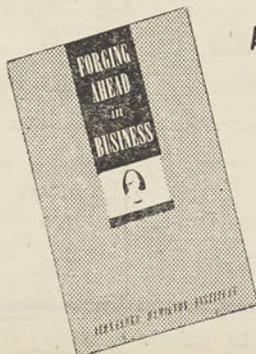
During the past 36 years, thousands of ambitious men have

obtained this essential training through the Alexander Hamilton Institute's Modern Business Course and Service. The program, designed by practical business men, is basic, thorough and scientific. Among the prominent contributors to this course are such men as: Thomas J. Watson, President, International Business Machines Corp.; Herman W. Steinkraus, President, Bridgeport Brass Co., and Clifton Slusser, Vice President, Goodyear Tyre & Rubber Co.

"FORGING AHEAD IN BUSINESS"

...FREE!

Who are all the distinguished men behind the Institute? How is the Course and Service brought to subscribers in convenient, time-saving form? How can it give you immediate help in your present job while preparing you for future opportunities? These questions, and many others, are answered in the Institute's FREE 64-page booklet, "Forging Ahead in Business." A copy is yours for the asking. Send for it today. Use the coupon!



ALEXANDER HAMILTON INSTITUTE

YOUR FUTURE INSTITUTE
P. O. Box 284
CAIRO, EGYPT.

Please mail me, without cost, a copy of the 64-page Book — "FORGING AHEAD IN BUSINESS", of the Alexander Hamilton Institute, New York.

Name.....
Business Address.....
Position.....
Home Address.....

Associés: Nicolas Eliassen et quatre commanditaires.

Capital: L.E. 4500.

Objet: le commerce en général notamment:

l'importation et l'exportation, la vente en gros, demi-gros et détail, les opérations de transit, de navigation et d'assurances, la représentation de Maisons de Commerce et Fabriques, fournitures maritimes de toute sorte et approvisionnement de bateaux, ainsi que la suite des affaires de la Maison "F.G. Hanssen en Egypte".

Signature et gérance: Nicolas Eliassen seul.

Date et durée: du 1er Juillet 1947 au 31 Décembre 1947.

Siège: Port-Said.



En nom collectif

Raison sociale: S. Sigalas & Alex. Exarchos.

Associés: Alexandre Exarchos et Socrate Sigalas.

Capital: L.E. 2650.

Objet: l'exploitation du Salon de Coiffure dénommé "Emile" avec le commerce et représentation de produits de beauté qui s'y rattache, sis au 14 rue Chérif, Alexandrie, où se trouve également le siège de la Société.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Juin 1947.